

CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal
Jeudi 5 octobre 2023, à 19h30
Salle de spectacles

2^{ème} séance – 2023-2024

Séance du jeudi 5 octobre 2023

Présidence de M. Jeton Hoxha, Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le Bureau, Madame la secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue au sein de notre Conseil. J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, à notre huissier, notre huissier suppléant, au bureau, ainsi qu'à tous les spectateurs et téléspectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxximum pour le son qui sont également salués.

Je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du téléseuil de l'agglomération lausannoise :

- Vendredi 6 octobre 2023 à 14h00 et 20h00
- Samedi 7 octobre 2023 à 14h00 et 20h00
- Dimanche 8 octobre 2023 2022 à 14h00 et 20h00

1. Adoption de l'ordre du jour

• M. le Président

L'ordre du jour vous a été envoyé dans les délais. Y'a-t-il quelqu'un qui parmi vous qui ne l'aurait pas reçu ?

Ce n'est pas le cas.

Je vous annonce avoir reçu les droits d'initiative suivants :

- Une interpellation de Mme. Pinto Marta
- Une interpellation M. Vincent Keller
- Une interpellation de Mme Melinda Zufferey Merminod
- Une question de Mme Negri Capt
- Une question de M. Borloz
- Une question de M. Silvio Torriani

Ces interventions seront traitées prioritairement aux points 16 et 17 de notre ordre du jour.

Je vous annonce que 61 Conseillères et Conseillers ont signé la feuille de présence. Le quorum étant atteint, nous pouvons délibérer selon l'article 68 de notre règlement.

Sont excusé-e-s : Mmes Lucie Mauch, Marta Pinto, Laurence Plattner, Colette Racloz, Marie Schneider, MM. Marc Chambaz, André Cordeiro, Jean-Marc Dupuis, Luis Guedes, Dylan Montefusco, Suat Ozcan, Eugène Roscigno,

Sont absent-e-s: Mmes Mariline Braz Lopes, Aline Segin, MM. Simon Favre, Steeve Kocher, Vito Vita, Basile Zufferey

J'ouvre la discussion sur cet ordre du jour :

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet l'ordre du jour au vote. Il est adopté à une large majorité à main levée.

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 5 octobre 2023

1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 septembre 2023
 3. Démissions
 4. Assermentations
 5. Constitution du Bureau électoral communal selon art. 13 LEDP (loi sur l'exercice des droits politiques) et art. 6 RLEDP (règlement d'application) entrés en vigueur le 1er janvier 2022
 6. Communications de la Présidence
 7. Communications de la Municipalité
 - Communiqué de la Municipalité du 25 septembre 2023 sur ses activités du 29 août au 25 septembre 2023
 8. Communications de la Commission des finances
 9. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
 10. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
 11. Changements dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
 12. **Rapport de commission** - Préavis No 41-2023 - Arrêté d'imposition 2024
M. Philippe Hertig, Commission des finances Président rapporteur
 13. **Rapport de commission** - Préavis No 44-2023 - Réaménagement de la rue du Simplon et du giratoire du 1^{er} Août Demande d'un crédit brut de construction de CHF 601'000.- TTC
M. Gérard Duperrex, PLR-PV, Président-rapporteur
 14. **Rapport de commission** - Préavis intercommunal No 46-2023 *La Fabrique de Malley : poursuite de la structure intercommunale*
Mme Colette Racloz, Les Vert.e.s, Présidente-rapporteur
 15. **Dépôt de préavis – discussion préalable**
 - **Préavis No 47-2023** - Pôle Emploi Ville de Renens : ajout d'une prestation pour les 50 ans et plus. Réponse au postulat intitulé « Œuvrer pour la création d'un dispositif d'insertion professionnelle pour les 50 ans et plus.
 - *Date et lieu proposé pour la séance de commission :*
Jeudi 9 octobre à 18h30
Hôtel de Ville, rue de Lausanne 33
Présidence : UDC
 16. Motions, postulats, interpellations
 17. Questions, propositions individuelles et divers
-
-

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 septembre 2023

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal du 7 septembre 2023 est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à une grande majorité que le procès-verbal est accepté.

J'en profite pour remercier Mme Corrine Simon pour son travail de rédaction et Mme Carole Castillo pour son travail de relecture.

3. Démissions

- **M. le Président**

Le bureau n'a reçu aucune démission à ce jour.

M. le Président ouvre la discussion :

La parole n'étant pas demandée, nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

4. Assermentation

- **M. le Président**

Faisant suite à la démission de Mme Lysiane Adamini en tant que Conseillère communale du groupe Les Vert.e.s, M. Maythm Ghazi, prochain viennent-ensuite, a accepté cette charge. Il a été déclaré élu et peut être assermenté ce soir.

Je prie M. Maythm Ghazi de bien vouloir s'avancer vers moi afin de procéder à son assermentation. J'invite les membres du Conseil, la Municipalité et le public à se lever pour la prestation de serment.

Monsieur Ghazi, après la lecture du serment et à l'appel de votre nom, je vous prierai de lever la main droite suivi d'un « Je le promets ».

Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

- **M. Maythm Ghazi, Les Vert.e.s**

Je le promets

(L'Assemblée applaudit)

- **M. le Président**

Je vous félicite et vous souhaite beaucoup de plaisir dans votre fonction.

La parole n'étant pas demandée, nous passons au point 5 de l'ordre du jour.

5. Constitution du Bureau électoral communal selon art. 13 LEDP (loi sur l'exercice des droits politiques) et art. 6 RLEDP (règlement d'application) entrés en vigueur le 1er janvier 2022

- **M. le Président**

Lors de la 1^{ère} séance de l'année, le bureau électoral doit être constitué selon les articles de loi ci-dessous entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2022, ce point avait été omis lors de la séance du 7 septembre dernier et est donc présenté ce soir.

RÈGLEMENT 160.01.1 d'application de la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (RLEDP)

du 22 décembre 2021

Art. 6

Bureau communal

1. Il y a dans chaque commune un bureau électoral communal (ci-après : bureau communal) qui procède au dépouillement des scrutins et établit le résultat du vote au niveau communal.
2. Ce bureau se constitue au début de l'année avant le premier scrutin

Nouvelle loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et nouveau règlement d'application (RLEDP)

Le Grand Conseil a adopté la révision totale de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) le 5 octobre 2021.

Cette nouvelle loi ainsi que son règlement d'application entrent en vigueur le 1er janvier 2022.

Art. 13 Bureau électoral communal

¹ Chaque commune constitue un bureau électoral, composé du président, du secrétaire et des scrutateurs du conseil communal ou général. Le président du conseil préside le bureau.

² Les membres du bureau électoral communal ne peuvent prendre part aux opérations de dépouillement relatives à l'élection de la municipalité ou à une élection cantonale ou fédérale dans laquelle ils se sont portés candidats. Le président du bureau électoral communal nomme une personne suppléante dans un tel cas.

³ En s'adressant notamment aux partis politiques, le bureau électoral communal peut faire appel à d'autres personnes disposant de l'exercice des droits civils au sens de l'article 13 du code civil suisse^[B], domiciliées de préférence dans la commune, pour l'assister dans les opérations de dépouillement. Les personnes domiciliées dans la commune sont tenues d'accepter leur désignation, sauf juste motif

J'ouvre la discussion sur ce point :

La discussion n'étant pas demandée, nous pouvons passer au point 6 de l'ordre du jour.

6. Communications de la Présidence

C'est avec une profonde tristesse que je vous informe du décès du père de Mme Plattner, Conseillère communale, Membre du groupe des Vert.e.s.

Au nom du Bureau du Conseil communal, je présente mes sincères condoléances à Mme Plattner, à sa famille et à ses proches. Je leur exprime toute ma sympathie et mon soutien dans cette épreuve difficile.

Je vous demande de vous lever et de d'observer une minute de silence.

Au nom du Bureau du Conseil communal de Renens, je souhaite également rendre un hommage aux victimes et aux personnes touchées par la récente catastrophe naturelle qui a frappé le Maroc et la Libye.

Je vous invite à vous lever, et à observer une minute de silence.

Lors de la Séance du Conseil du 22 juin 2023, deux commissions ont été nommées pour les postulats suivants :

Postulat M. Byron Allauca : Pour un contrôle des loyers en période de pénurie.
Commission composée de :

- M. Stéphane Montabert (UDC)
- Mme Liridona Smakiqi (PS)
- Mme Verena Berseth (Fourmi rouge)
- M. Florian Gruber (PLR-PVL)
- Mme Cristina Baquero (Les Verts)

Pour rappel, selon l'article 33 alinéa B la première personne nommée, soit Monsieur Montabert, est chargée de trouver une date pour convoquer la Commission. La présidence sera désignée par la Commission elle-même

Postulat Mmes Berseth et Zahnd : La Rue du Lac n'est pas une entrée d'autoroute.
Commission composée de :

- M. Simon Favre (Fourmi rouge)
- M. Stéphane Montabert (UDC)
- Pierre Borloz (PS)
- Mme Stephanie Negri Capt (PLR-PVL)
- Mme Andréa Tiambo (Les Verts)

Pour rappel, selon l'article 33 alinéa B la première personne nommée, soit M. Favre, est chargée de trouver une date pour convoquer la Commission. La présidence sera désignée par la Commission elle-même.

Or, à ce jour aucune de ces deux commissions ne s'est réunie.

Le Bureau trouve ces délais de convocation long et inhabituel. Je demande aux personnes concernées de se réunir à la fin de la séance du Conseil communal et de trouver une date rapidement.

Je vous informe aussi que nous nous sommes réunis avec les chefs de groupe, en date 19 septembre, pour évoquer l'avenir de la CRI. Monsieur Borloz, Président de la CRI, vous informera plus au point 10 de l'ordre du jour.

J'ouvre la discussion :

La parole n'étant pas demandée, nous passons au point 7 de l'ordre du jour.

7. Communications de la Municipalité

- **M. le Président**

Vous avez tous reçu le communiqué de la Municipalité sur ses activités du 29 août au 25 septembre 2023. Est-ce que la Municipalité a d'autres communications à nous transmettre oralement ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je vous adresse les cordiales salutations de la Municipalité. Nous avons un nombre important de communications additionnelles au document écrit que nous vous avons adressé. Une première communication que je vais donner moi-même est celle d'une démarche participative entreprise pour un meilleur vivre-ensemble de l'ensemble des usagers de la Place du Marché en collaboration avec le professeur Dario Spini et l'Institut de psychologie de l'Université de Lausanne. C'est une démarche dont on vous dessinera les contours prochainement. Elle est emmenée avec la Ville de Renens, l'Observatoire de la Sécurité et, vous allez peut-être déjà le voir samedi prochain, des personnes qui viendront rencontrer les différents usagers et interroger ceux-ci pour que l'on trouve le meilleur vivre-ensemble sur cette place dès prochainement. Voilà pour une première communication. Parmi les autres personnes qui interviendront, Mesdames Karine Clerc, Tinetta Maystre et Patricia Zurcher Maquignaz ont aussi des communications d'importance à passer. Merci.

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Bonsoir Mesdames et Messieurs, j'ai deux-trois informations à vous transmettre. La première, c'est pour répondre à la question de M. Allauca au sujet de la suppression des aides AILA : vous me demandiez les chiffres que je n'avais pas la dernière fois, je les ai aujourd'hui, ces chiffres. Vous vous souvenez : les aides AILA, ce sont les aides à l'intégration pour les enfants qui se trouvent en UAPE, en accueil parascolaire, et ces aides à l'intégration qui sont financées par le SESAF, qui permettent d'offrir un accompagnement spécifique pour les enfants qui en ont besoin. Ces aides sont là toute l'année, c'est un financement cantonal qui est fourni à la Ville pour que l'on puisse offrir à ces enfants un accompagnement. Nous avons appris, juste avant l'été, que ces aides avaient été supprimées pendant les vacances scolaires, ce à quoi nous avons réagi par un courrier. Voilà, juste pour l'historique, parce que, parfois, avec ces acronymes on ne sait plus très bien de quoi on parle. Monsieur Allauca, vous vouliez savoir combien d'enfants étaient concernés et surtout quel montant cela représentait ; donc, je me suis renseignée : seules les unités d'accueil pour écoliers sont concernées. Pour donner un exemple : on a un enfant au Censuy pour 10 heures hebdomadaires cela représente un montant de CHF 314.00 par semaine. Au Tournesol, on a deux enfants pour 10 et 9 heures hebdomadaires, la Farandole on a un enfant, au foyer Sainte-Famille on a un enfant. Cela représente, en moyenne, CHF 2'000.00 par semaine puisque l'on parle de 8 semaines pour ces aides supprimées, donc les 8 semaines où l'accueil parascolaire est ouvert, mais les écoles sont en vacances, cela représente un montant de CHF 16'000.00 auquel on déduit la participation de la FAGE qui couvre 31% de la masse salariale, ce qui fait un montant final de CHF 10'880.00 pour 2022. On parle effectivement de tout petits montants, mais, en même temps, ce sont des aides qui sont très importantes pour ces enfants et en particulier pendant les vacances. Puisqu'il n'y a pas l'école, il y a des activités spécifiques qui justifient

d'autant plus que ces enfants soient accompagnés. Dans l'immédiat, ce que l'on peut vous dire c'est que l'on ne va pas laisser ces enfants sur le carreau, parce que ce sont des petits montants et on peut palier à cela. Mais il reste néanmoins que c'est un transfert de charges et que nous sommes en communication avec le Département de la formation obligatoire, parce qu'on pense que cela doit redevenir comme c'était avant, même si, éventuellement, un autre département devrait s'occuper de ce financement. Donc, nous sommes en discussion via la Fédération des réseaux d'accueil de jour avec Monsieur Borloz sur ce point qui n'est, de loin, pas réglé. C'est la première communication que j'avais à vous transmettre, la deuxième c'est pour vous dire que nous avons organisé avec le Service enfance-cohésion sociale une série de soirées sur le thème des directives anticipées qui sont ces directives que l'on remplit pour savoir ce que l'on fait de soi, de vous, au moment où on ne peut plus prendre la décision soi-même. C'est une problématique qui est compliquée, nous avons eu cette opportunité de le faire et nous pensions qu'il était utile que la Commune propose cet espace. On a fait une première soirée qui s'est bien passée, il n'y avait pas énormément de monde parce que c'est un thème difficile, mais on pense que c'était prévisible et on espère que cela va recommencer. Par contre, ce que je voulais vous dire c'est que cette soirée du 19 septembre est suivie de deux ateliers qui sont prévus précisément pour pouvoir remplir ces directives anticipées, le 14 octobre à 10h00 à la Fondation des Baumettes à l'espace rencontre d'Eterpy et le 31 octobre à 18h00 à la buvette de la Salle de spectacle. Je compte sur le Conseil communal pour être le relais de ces événements et, même si on a manqué la première conférence, on peut quand même venir aux ateliers, parce qu'il y aura de nouveau une introduction à cette thématique. C'est tout ce que j'avais à dire pour l'instant, je vous remercie de votre attention.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

J'ai en effet quatre communications à vous faire qui sont, soit juste actuelles, soit qui ne peuvent plus attendre. La première, plutôt mauvaise :

Point de situation sur le chantier du BHNS

La Municipalité se doit de vous informer d'un dépassement de crédit concernant le chantier intercommunal PP5 des axes forts. La Cofin a été informée lundi soir. Et les Conseils communaux de Crissier et de Prilly l'ont été récemment.

La teneur du message porté par les 3 Municipalités est la suivante :

Crissier, Prilly et Renens ont lancé le chantier le 18 juin 2022, en vue d'une mise en service de ce bus en 2025. Le projet de BHNS sur la route de Cossonay s'inscrit dans le réseau des Axes forts de transports publics urbains (AFTPU) du PALM. Ce projet de transports publics est mené en coordination avec plusieurs développements urbains importants, dont L'Orée de Crissier, Ley Outre, En Broye, Corminjoz et Bellevue déjà existants chez nous. Le projet intègre aussi la requalification urbaine de l'axe, y compris des aménagements piétons et cyclistes.

Aujourd'hui, les Municipalités de Crissier, Prilly et Renens vous informent d'une situation sérieuse concernant les coûts de ce projet. Les Communes font face à des difficultés, des rendus tardifs et elles ont constaté des manquements et des oublis dans le projet et des retards concernant les métrés, des factures et des offres complémentaires. Les Communes sont intervenues à plusieurs reprises auprès du groupement pluridisciplinaire qui pilote le projet. Les services des travaux communaux ont dû s'impliquer bien plus fortement que prévu.

Face à ces problèmes répétés, les Communes ont pris des mesures fortes. Elles se sont adjoint les compétences d'un bureau d'ingénieurs-conseils qui est en train d'analyser le travail effectué par le groupement pluridisciplinaire et les entreprises et de chiffrer les dépassements de budget auxquels il faut s'attendre. Ce travail nécessite une remise à plat des plans et documents de chantier et va prendre plusieurs semaines. Le bureau d'ingénieurs-conseils qui nous accompagne va aussi faire des propositions concernant l'organisation des travaux avec l'objectif de ne pas les interrompre et de pouvoir terminer dans les délais néanmoins.

Les trois Communes se sont également associées à un avocat pour traiter des relations avec le groupement et analyser les parts de responsabilité.

Il n'empêche, des préavis complémentaires devront être présentés aux Conseils communaux de Crissier, Prilly et Renens en début d'année prochaine. Il n'est pas possible aujourd'hui d'en articuler ou même d'en estimer le montant, tant que le bureau d'ingénieurs-conseils n'aura pas terminé son travail et tant que l'éclairage juridique n'aura pas qualifié ces données.

Les Municipalités comptent poursuivre le chantier du BHNS sans impact sur les délais fixés et trouver les meilleures solutions pour y arriver. Elles traitent avec sérieux cette situation exceptionnelle et reviendront vers vous dès que possible.

Une autre nouvelle, meilleure sûrement c'est un point de situation sur le trottoir de Florissant : Ce dossier a occupé le Conseil communal, en fin d'année passée. En effet, un passage fréquemment utilisé par le public depuis de très nombreuses années le long de l'avenue de Florissant avait été fermé par ses propriétaires. L'objectif n'est pas ici d'entrer dans le détail des imbroglios de communications entre la ville et les propriétaires, mais la Municipalité a découvert que ce passage privé ne disposait d'aucune servitude de passage et surtout qu'il n'était pas véritablement adapté au passage public. Convaincu que ce cheminement piéton était essentiel, la Municipalité avait alors mandaté le service d'urbanisme afin de trouver une solution. Celui-ci a identifié la possibilité de créer un prolongement de trottoir sécurisé en contrebas du talus, afin d'offrir la continuité piétonne entre le quartier de Florissant et l'arrêt de bus située en amont. Et les propriétaires ont offert la servitude de passage à titre gratuit pour le réaliser. Si je vous en informe aujourd'hui, c'est que les enquêtes tant du prolongement du trottoir, que de la servitude se sont terminées il y a peu, sans opposition. La Municipalité a d'ores et déjà pu adjudger les travaux qui devraient débiter la semaine prochaine, afin que ce trottoir sécurisé complet soit ouvert avant la fin de l'année. Pendant la durée des travaux, le passage privé sera ouvert au public.

Et maintenant, des nouvelles du tramway, en provenance de Prilly : Vous l'avez sûrement vu : le chantier du prolongement du viaduc de Malley bat son plein. Les nouvelles arches sont déjà bien visibles. Cela n'a pas pu vous échapper... J'ai appris, pas plus tard qu'hier, que samedi prochain le 14 octobre ce site peut être visité par le public au travers de visites guidées qui partiront tous les quarts d'heure entre 11.00 et 14.00. Les riverains directs de Prilly et à la limite à Renens seront informés par des affichettes. Vous y êtes toutes et tous les bienvenus aussi, si cela vous intéresse. Ces étapes sont autant de preuves de l'avancement de ce projet.

Et une dernière nouvelle, cette fois ci de la gare, a fait le tour de la Ville : une nouvelle que nous devions tenir sous embargo jusqu'à présent : la passerelle « Rayon Vert » est le lauréat du prix Flâneur d'Or 2023. Décerné par l'association Mobilité piétonne Suisse, avec le soutien de l'Office fédéral des routes et de plusieurs partenaires, ce prix est attribué tous les trois ans à des aménagements piétons exemplaires en Suisse où la marchabilité est renforcée. Ce projet, notre projet, a été choisi parmi 59 projets déposés. Ce premier prix honore fortement les 4 communes qui ont porté ce projet sur 15 ans dans le cadre d'une excellente collaboration intercommunale et qui a été initié en coordination avec le SDOL. La remise du prix aura lieu demain après-midi au gymnase de Renens où nous accueillerons les représentants des autres projets qui sont tous invités à venir visiter la Passerelle ainsi que les organisateurs. Ce prix est doté d'une somme de 10'000.-, ainsi que de la remise d'un banc. Merci de votre attention.

(L'assemblée applaudit)

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale**

Une communication concernant le préavis 39-2023 Place et mail du Marché, ombrage, perméabilisation, herborisation, demande de crédit pour un complément paysager, préavis

déposé à fin mars 2023 et voté par le Conseil au Conseil suivant. Le projet d'ombrage initial présenté à la Municipalité puis au Conseil communal consistait à tendre des câbles depuis l'arrière du couvert de la place jusqu'à la façade du bâtiment d'en face. Il était prévu de tendre 36 toiles pour obtenir 450 m² de surface d'ombrage. Bien que ce projet fût soumis à de nombreuses et sérieuses contraintes techniques, comme nous l'avons dit dans le préavis d'ailleurs, il a su convaincre lors de sa présentation en Municipalité ainsi que lors de sa présentation en commission de préavis. Au cours du processus de mise à l'enquête de cette structure, les calculs de statique d'ingénieurs mandatés pour contrôler la faisabilité de la solution proposée ont montré, hélas, que celle-ci n'était pas envisageable surtout dans les conditions plus difficiles que nous réserve le changement climatique, comme nous avons pu le voir plus récemment avec l'exemple de La Chaux-de-Fonds. Dès lors, un groupe de travail composé des services GUDD, urbanisme et culture-jeunesse, ainsi que de l'ingénieur en question et d'un représentant de l'entreprise Stoll a cherché une nouvelle solution durable et fiable pour l'ombrage de la Place du Marché. Notre objectif reste bien sûr de rafraîchir la Place dès le printemps 2024 et nous vous informerons sur le nouveau modèle dès que nous l'aurons trouvé. Merci.

M. le Président ouvre la discussion :

- **M. Roland Delapierre, UDC**

J'ai juste une remarque : Madame Maystre nous dit que le bus à haut niveau (BHNS) qui va passer depuis Lutry, Prilly, Crissier, Renens, avant ça me faisait rire, maintenant ça me fait pleurer. J'ai vu qu'un contremaître pleurait parce que c'est dangereux sur la route de la Rue de Lausanne avec les travaux. Sur la route de Prilly, je suis désolé, mais ce n'est pas des chantiers, c'est des dépôts de matériaux de construction. Donc les bus ne peuvent pas circuler, les voitures ne peuvent pas circuler mais on plein de tuyaux, on a plein de bordures de trottoirs, je ne sais pas ce qu'ils vont faire avec tout ça. Et si vous regardez, sur la Rue de Lausanne, c'est la même chose, c'est la catastrophe. J'ai demandé, j'ai déjà posé la question l'année passée : est-ce que les rues de Renens sont des dépôts de matériaux de construction ? est-ce que c'est les dépôts des entreprises qui peuvent déposer leurs matériaux là ? Ce n'est pas un chantier, c'est des dépôts de matériaux. Et puis sur la route de Prilly-Crissier ce n'est pas bien mieux ! Donc on est coincés, on ne peut pas circuler. Je voulais juste demander à Madame Maystre : qu'est-ce que vous pensez : les bus sont bloqués, ils ne peuvent pas avancer ? C'est normal, ben oui c'est normal, c'est comme ça. Je suis désolé, mais je pense qu'il y a quelque chose à faire à ce niveau-là. Et on n'a pas besoin de déposer 50 palettes de bordures de trottoirs sur la Route de Cossonay, c'est sur Renens en plus, et sur Renens Baumettes, jusqu'à Lausanne, il faudrait que la Municipalité réagisse et qu'on arrête de dire : ah oui, mais vous comprenez, les ingénieurs, les techniciens, tout le monde a fait plein de choses... Non, ils n'ont rien fait, ils s'en fichent complètement et pendant ce temps on nous dit qu'on va lutter contre la pollution, donc on bloque les voitures, on bloque même les bus et les bus ne roulent pas avec des perches, ils roulent avec du diesel. Il faudrait quand même être un petit peu réaliste. Merci

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je peux répondre à ceci. Effectivement, je comprends les quelques préoccupations que vous évoquez, ce sont des chantiers complexes, nous vous l'avons dit, la temporalité n'est pas bonne, on le savait depuis le début. Le tram a été différé pour différentes raisons, je ne vais pas revenir sur ces raisons... Si moins d'opposition il y avait eu, le tram serait réalisé. Maintenant, le BHNS on le fait aussi dans la même intention, c'est de soulager demain la circulation, de renforcer l'attractivité des transports publics. Et oui, ce sont des chantiers majeurs, ce sont des chantiers complexes, ils sont au cœur d'une ville, une des villes les plus dense de ce pays : on est 7'000

habitants au km². Forcément qu'il y a peu d'espace pour déposer des containers, des matériaux et on le fait en concertation avec nos services et les entreprises qui demandent, effectivement, de pouvoir quelquefois déposer du matériel, déposer des cantines, des containers pour leurs ouvriers, pour qu'ils soient aussi dans des conditions de travail acceptables, ce ne sont pas des conditions toujours faciles pour elles et eux puisque les voitures circulent. Si maintenant je me mets dans la position de l'ouvrier, ce n'est pas tout simple de le faire. On essaie de trouver les meilleurs chemins et, comme l'a dit Madame Maystre préalablement, il est vrai que sur ces complications liées au BHNS on est en train de prendre les mesures pour les corriger, on n'en n'est pas non plus, bien sûr, très heureux, bien sûr que non. On va voir quelles sont les responsabilités respectives pour trouver les meilleurs chemins, pour qu'au final ce BHNS soit là. Parce qu'en fait, oui, on travaille pour la mobilité de demain et je suis convaincu à 300% que quand nous aurons un tram effectif et un BHNS qui fonctionnent, nous serons dans un meilleur climat, un meilleur contexte. On le fait à la fois pour les usagers des transports publics et aussi pour celles et ceux qui ont obligation de transporter du matériel et qui sont actuellement dans les bouchons. Donc oui, merci pour votre patience, votre compréhension, mais on ne voit pas trop comment nous pourrions faire mieux dans le contexte du moment.

- **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

J'ai entendu ce soir de notre Syndic une information orale concernant la démarche de participation pour la problématique de la Place du Marché. J'aurais bien souhaité avoir une information par écrit pour ce sujet qui est important, qui est devenu comme une cascade ; non seulement à la Place du Marché, autour de la Place du Marché, autour de la Migros, de la Coop et la Route de Crissier, aux environs de la Maison du Peuple. Cela fait plus de 35 ans que j'habite à Renens, jeudi passé, en face de la Maison du Peuple, j'ai été agressé, insulté et tapé par un alcoolique. Je ne souhaiterais pas que cela arrive à quelqu'un d'autre ici, à nos habitants. J'aimerais bien poser la question à notre sécurité sociale, à notre sécurité publique : quelles mesures, quelles démarches ils prévoient à part ce que l'on vient d'entendre ce soir qu'avec l'Université de Lausanne on va faire une démarche participative. Allez un peu écouter les commerçants, ils sont en train de faire une pétition, je pense qu'ils vous ont adressé, Monsieur le Syndic, une pétition des commerçants de Renens centre-ville. Ils en ont marre que ces marginaux, sur la Place du Marché, autour de la Place du Marché, urinent sauvagement devant les restaurants, devant les commerces et deviennent agressifs. Je pense que c'est le moment, vraiment, de faire quelque chose. Autrement, on n'arrivera pas à être libres et se promener librement dans les rues de Renens. Et je n'ai jamais vu, comme je le vois ces dernières années.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

La Place du Marché c'est une thématique récurrente. On s'en occupe régulièrement, on a eu un peu de retard parce que le premier partenaire mandaté pour nous aider à faire cohabiter les personnes qui, toutes, peuvent revendiquer un usage de cette place, n'était pas en mesure de nous répondre. On a un petit peu de retard. On aurait aimé le faire déjà pour participer à faire un été paisible sur cette Place du Marché. Vos remarques sont pertinentes, il y a en tous cas un certain nombre de vos remarques qui sont pertinentes. Celles que les commerçants, les habitants, les usagers viennent nous voir pour nous signaler une volonté de vivre autre chose sur la Place. Du reste, la démarche qui est annoncée oralement ce soir, mais qui fera l'objet d'un écrit, est justement pour aller à la rencontre de toutes celles et ceux qui ont des remarques à faire par rapport à la Place du Marché que ce soit habitants, voisins, que ce soit commerçants, que ce soit simplement piétons qui la traversent, la démarche intègre en première étape l'écoute de toutes celles et ceux qui ont quelque chose à signaler par rapport à cette Place. Je peux même prendre votre nom et signaler votre intérêt pour travailler à ça, parce que la classe qui accompagne

Monsieur Dario Spini, c'est 40 étudiants à peu près qui travaillent avec nous, vont aller interviewer toute personne qui a quelque chose à dire. Tout est bon à prendre pour faire un état de situation initial qui permettra ensuite d'amener des mesures aptes à faire que cette Place soit plus conviviale et plus apte à recevoir de nombreuses manifestations. J'aimerais aussi vous dire que je suis aussi en lien avec tous les événements que la police recense, on appelle ça le journal d'événements de police, en acronyme c'est le JEP, et dans le JEP, on a tous les événements qui arrivent, on a les heures, les jours et on peut à partir de ce document-là emmener des actions. La police de proximité y passe aussi régulièrement. Je n'aimerais pas que l'on décrive cette Place comme étant un lieu infranchissable où, chaque heure, des événements inacceptables se produisent. On a des améliorations à faire en vivre-ensemble, on va y travailler, c'est les prochaines étapes. Aujourd'hui, je voulais juste vous informer oralement que cela allait débiter, parce que déjà samedi quelques personnes viendront pour voir un peu cette place, comment elle vit lors d'un marché etc... et on est au début de la démarche, mais bienvenue à toute personne qui se sent concernée par la démarche pour être interrogée, apporter son expertise, ses remarques et, pourquoi pas, être ensuite un acteur de cette démarche qui sera sous le pilotage de l'UNIL et de sa faculté de psychologie, je crois. J'espère ainsi avoir répondu à votre question et merci de vous annoncer si vous souhaitez être un acteur de la démarche.

- **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

J'estime que dans la mesure du possible, j'ai été assez acteur pour le bien de cette Ville, avec mes propositions, tout ce que j'ai pu faire sans intérêt personnel. Je pense qu'on ne va pas me dire que je suis en train d'exposer un problème personnel parce qu'on m'a déjà dit ça pour d'autres problèmes que j'ai évoqués dans cette salle. Monsieur le Syndic, vous êtes à la tête de la POLouest, au moment où ce problème m'est arrivé jeudi passé, j'ai téléphoné, pour la première fois, au 117 urgence, la personne qui m'a répondu, Madame la téléphoniste, me dit : la personne qui vous a agressée, est-ce qu'elle est là-bas, sur place ? J'ai répondu que non, il est parti en courant en direction de la gare. Alors, vous avez un mois, plus qu'un mois pour déposer la plainte. Je n'ai même pas eu une patrouille qui est venue constater, décrire l'agresseur. C'est moi-même qui suis aller demander, je ne connais pas cette personne, c'est moi-même qui ai fait une enquête tout de suite après m'être fait soigner en clinique. J'ai demandé aux commerçants autour de la Maison du Peuple, au centre-ville et c'est là que j'ai compris que c'était un habitué qui est dans le coin, qui vient systématiquement tous les soirs boire, fumer et causer des problèmes. Après 35 ans à Renens, à payer, contribuer comme la plupart des gens régulièrement et correctement, je n'ai même pas eu une patrouille qui vienne résoudre, décrire, identifier cet agresseur.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Monsieur Korkmaz, je ne veux pas rallonger, mais je n'ai pas dit que c'était votre problème, c'est notre problème que de rendre cette place plus conviviale et plus pertinente pour toutes et tous. C'est notre problème. Je suis navré que vous ayez été agressé, par ailleurs, et je vous présente ma sympathie par rapport à cela. Par rapport à la police, effectivement, si vous leur dites que la personne n'est plus là, peut-être qu'ils avaient une mission ailleurs, je ne sais pas. Ce qui est important aussi, c'est que s'il vous arrive ceci et que vous voulez que cela soit enregistré, il faut aller déposer une plainte, je pense que cela demande un déplacement de votre part, soit vers le poste de police de Renens ou au Flon, mais je pense que cela demande une rencontre avec un policier en direct. Si vous me dites que les plaintes ne sont pas enregistrées, j'irai interroger ceci auprès de la POL, mais je n'ai pas l'impression que l'on est aussi distants des citoyens que cela.

- **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

Monsieur le Syndic, après m'être fait soigner, avoir reçu un rapport médical, j'ai déposé une plainte pénale, la plainte est en cours, l'enquête est en cours.

- **M. Jean-François Constant, PLR-PVL**

Je reviens juste pour le BHNS, merci Madame Maystre pour ce que vous nous avez présenté, on se rend bien compte que la situation est assez compliquée. La question que je me posais et que je posais dans mon groupe, c'est : qui a été nommé responsable pour la coordination et pour le projet pour les trois Communes de l'ouest lausannois, y a-t-il quelqu'un qui a été nommé ou une organisation pour gérer ce projet ? c'est ma première question. Personne n'a pu me répondre, donc je pense qu'il n'y pas de « lead » très clair. Et ma seconde question : Quand on aura encore ce type de projets, est-ce que l'on prévoit de s'organiser pour avoir une équipe de gestion pour le projet et pour mandater, par exemple, un bureau d'ingénieurs et, éventuellement, un avocat comme on l'a fait ici à postériori, mais pour le faire à priori ? Ce sont les deux questions que j'avais à vous poser.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

On aura l'occasion d'explique tout cela dans le préavis qui viendra en début d'année, mais nous avons un ingénieur en qui nous n'avons plus confiance, mais nous avons un ingénieur. Sinon, ce sont les trois chefs de service des trois Communes qui le suivent, mais on aura l'occasion d'en dire plus au moment du préavis. Merci de votre compréhension.

- **Mme Elisabete Cunha, Fourmi rouge**

Ce soir j'adresse mes compliments à la Municipalité et à toute l'équipe organisatrice du 2020RUN. C'était très plaisant de voir les écoles, les enfants, les parents et les aînés parcourir quelques kilomètres et mètres de notre Ville pour de bonnes causes que sont le sport et la cohésion sociale.

- **M. Oumar Niang, Municipal**

Je vous remercie, chère Conseillère, pour vos compliments, je transmettrai aux services. Vous savez que cette année, au 2020RUN il y a eu beaucoup de changements, le parcours a été changé, les 10 kilomètres ont été ajustés, du fait que les coureurs ont traversé pas mal de quartiers de Renens, pour connaître Renens autrement. Il y aussi une autre nouveauté par rapport à la garderie, on a une garderie qui a été confiée au foyer Sainte-Famille qui a su gérer pour que les parents puissent venir faire de l'activité physique, pendant que les enfants sont sous bonne protection. Il y un autre aspect qui est assez important à soulever, c'est le brevet des écoles qui a réuni 300 élèves avec leurs enseignants qui ont couru avec eux, les parents étaient là. Les directions des deux entités primaires étaient présentes aussi. Il y a un autre aspect qui est important par rapport à la Commune, c'est le relais communal, des services se sont mis à faire de l'activité physique dans la même lignée que le programme « aller au travail en bonne santé », ce qui est une bonne chose. Cet événement a réussi grâce aux 80 bénévoles, un nombre assez conséquent qui sont composés de membres des associations, mais aussi des bonnes volontés de la commune qui ont voulu participer à cette belle réussite. Il y a aussi eu l'accompagnement des sapeurs-pompiers qui sont venus en masse, mais aussi tous les citoyens qui ont applaudi les coureurs et ceux qui les ont ravitaillés. C'est un bon élan de communauté, de communication collective, ce qui fait que cet évènement a été une belle réussite. En tout, il y a eu 912 coureurs, ce qui est une bonne chose pour un début. Il y a eu quelques couacs, un problème de réseau, donc problème technique, certains départs ont été retardés, et les arrivées carottées, nous

regrettons cette situation. Mais on a envoyé des correspondances à l'ensemble des personnes qui ont été touchées par cette situation.

- **Mme Marie-Claude Kohler, Les Vert.e.s**

Je veux simplement remercier la Municipalité et les Services communaux concernés pour leur réactivité et leur écoute dans l'affaire du trottoir de Florissant. Je pense que lorsqu'on hérite d'une situation qui est très alambiquée et chargée émotionnellement, c'est parfois un défi de garder l'esprit constructif. Alors, merci de l'avoir fait et merci d'avoir fait avancer ce dossier avec calme et efficacité.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

J'ai lu avec intérêt dans les communications de la Municipalité l'édition d'un flyer ping-pong qui est destiné à accompagner l'entrée des enfants à l'école. Je me posais des questions sur le fonctionnement, ces séances vont être organisées et échelonnées de décembre 2023 à juin 2024. Le programme est, à priori, proposé en collaboration avec l'établissement primaire de Renens-est. Est-ce que c'est uniquement au niveau de l'organisation ? C'est un programme qui va être destiné aux enfants et aux parents de l'ensemble des établissements scolaires de Renens ou consacré uniquement à Renens-est ? Et est-ce qu'il serait possible d'en savoir un peu plus étant donné que le prochain Conseil va tomber assez peu avant l'échéance du mois de décembre où le premier atelier va commencer.

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Merci pour la question. Il est vrai que l'on a démarré ce programme l'année passée, c'est quelque chose de nouveau qui vise à accompagner les démarrages scolaires pour toute famille qui peut en avoir besoin. En fait, cela se passe en collaboration avec les enseignants, la collaboration avec les enseignants est primordiale parce que ce sont eux qui donnent l'accès aux enfants et aux familles qui en ont besoin. Il y a deux animatrices qui sont formées pour pouvoir mener les discussions, proposer des animations. Le contenu des animations exactement, je ne le connais pas, je ne sais pas si vous voulez que je vous donne davantage d'informations, cela je le ferai volontiers la prochaine fois. Ce que je peux vous dire c'est que la première volée de ping-pong a eu un peu de difficulté à trouver son public, parce que comme c'est sur une base volontaire, vous pouvez bien vous imaginer qu'en termes de communication, comment dire que les parents qui pourraient potentiellement avoir besoin d'aide, vous imaginez bien que la manière de promouvoir le programme est sensible et donc on est en train de travailler là-dessus. D'où l'importance aussi d'avoir le relais de enseignants et on a remis l'ouvrage sur le métier en essayant d'améliorer cette communication et d'atteindre davantage de parents qui pourraient potentiellement se trouver en difficulté face à l'école. C'est ce que je peux vous dire dans la position où je suis, je peux vous donner peut-être davantage d'informations sur la première édition la prochaine fois, si vous voulez. Je ne sais pas jusqu'à quel degré de détail vous en avez besoin, mais je le fais très volontiers. Par contre ce que je peux vous dire, c'est que toute personne dont vous pensez qu'elle pourrait bénéficier d'un soutien au démarrage de l'école, ce qui est quand même un changement important dans la vie d'un enfant, mais aussi dans la vie de ses parents, est fortement bienvenu dans ce programme.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

La question était surtout l'objet effectivement d'utiliser des relais, dont vous avez apparemment besoin. L'association des parents d'élèves peut être un de ces relais. J'aimerais juste pour clarifier ou reformuler la question : est-ce que pour l'instant, j'entends bien que les enseignants sont impliqués, mais est-ce que c'est proposé uniquement sur les établissements de Renens-est ?

C'est juste pour une question, je dirais, d'équité. Les relais que vous voulez utiliser aussi, peut-être, de pouvoir enseigner de manière la plus adéquate possible et peut-être, parce que je ne le comprends pas dans l'intitulé qui est mis sur les communications est-ce que ce sont des informations qui ont été communiquées aux parents dont les enfants n'ont pas encore commencé l'école ? ou est-ce qu'on distribue ça aux enfants qui ont commencé l'école à la rentrée du mois d'août dernier ?

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

C'est pour l'ensemble des parents dont les enfants commencent l'école, pas seulement pour les établissements de Renens-est, c'est pour tout enfant qui démarre l'école. Et les informations ont été communiquées soit... alors, on n'a pas forcément accès aux parents qui vont commencer l'école très tôt, seulement les familles qui ont participé au programme « sur le chemin de l'école » qui est un programme qui précède le démarrage de l'école, ont pu recevoir l'information de ce programme ping-pong et sinon, les parents qui reçoivent l'information, ils la reçoivent lors de l'inscription de leur enfant, c'est-à-dire à peu près au mois de février quand ils viennent inscrire leur enfant pour la rentrée suivante et après, au démarrage de l'école il y a encore une information qui est transmise aux parents.

- **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

Je voulais savoir si la Municipalité a des échos concernant l'entreprise Tesa. Il y a Trimos qui quitte notre commune. Les ouvriers de Tesa s'inquiètent, j'ai eu l'occasion de discuter avec quelques personnes de Tesa. Est-ce qu'ils vont déménager ? C'est devenu Hexagon. Est-ce qu'Hexagon va rester avec le nom Tesa. Est-ce que vous avez des informations à nous passer ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

La promotion économique est en contact avec ces entreprises, mais à ce stade, je n'ai pas d'information à vous communiquer. Par contre, il est vrai que répéter que la promotion économique de la Ville de Renens a un contact régulier avec toutes les entreprises. Vous avez mentionné le départ de Trimos, Ils cherchent depuis pas mal de temps des locaux à l'extérieur, on le sait. Mais pour Tesa, je n'ai pas d'information actuellement à vous communiquer.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

8. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. le Président invite M. Philippe Hertig, Président-rapporteur de la Cofin, à faire lecture de son rapport.

- **M. Philippe Hertig**

Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les conseillère et conseillers municipaux et communaux

La commission des finances s'est réunie le 2 octobre pour examiner les incidences financières du préavis N° 47-2023 et prendre connaissance des quelques communications de la Municipalité que voici :

1. Acquisition pour le prix de 1'340'915 frs. de la villa Bula, Sentier de la Gare 3, située sur parcelle de verdure de 944 m², voisine à la Ferme du village.

Cette acquisition apporte à la Ferme du village un supplément d'espace propice à l'usage que la ville est en voie de lui assigner.

2. Acquisition de l'immeuble rue de l'Avenir 23-25, qui abrite notamment le Vestiaire de l'EFRE et la permanence Emploi, donc aussi le lieu de la prestation futur proposée par le préavis 47. Pour cette acquisition la Ville a fait valoir son droit de préemption. Son prix est de 3'902'000 frs., avant frais notariés.

En l'état ces immeubles nécessitent des travaux d'assainissement thermiques. L'évaluation de leur bilan énergétique permettra d'en définir l'ampleur. Les installations électriques devront faire l'objet d'un contrôle.

Préavis N° 47-2023 – Pôle emploi de la ville de Renens : ajout d'une prestation pour les cinquante ans et plus – Réponse au postulat « Œuvrer pour la création d'un dispositif d'insertion professionnelle pour les cinquante ans et plus ».

Ce préavis demande l'inscription au budget 2024 d'une charge de fonctionnement supplémentaire de CHF 79'300.- TTC. Cette charge sera ramenée à un montant de CHF 56'300 TTC en 2025 et suivants. Ce dernier montant est présenté comme un plafond.

La commission des finances n'a pas de remarque à formuler à propos de ce préavis. Elle en a accepté les incidences financières à l'unanimité des membres présents.

M. le Président remercie M. Hertig et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée M. le Président remercie M. Hertig et sa commission pour le travail accompli passe au point 9 de l'ordre du jour.

9. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

- **M. le Président**

Je passe la parole à M. Ignacy Wilczynski, Président de la CUAT

- **M. Ignacy Wilczynski, UDC**

Depuis le dernier Conseil, la CUAT ne s'est pas réunie, j'inviterai ses membres à se réunir en fin de Conseil pour fixer une date.

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion :

La parole n'étant pas demandée nous pouvons passer au point 10 de l'ordre du jour.

10. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

M. le Président passe la parole à M. Pierre Borloz, Président de la CRI.

- **M. Pierre Borloz, PSR**

Comme l'a dit Monsieur le Président en préambule, suite à mon intervention lors du Conseil communal de juin passé, une réunion des Chefs de groupe a été agendée au 19 septembre par le Bureau du Conseil pour discuter de l'avenir de la CRI.

En introduction à cette séance il a été rappelé la problématique de cette commission au vu des dernières directives de Madame la Préfète.

Ne pouvant pas communiquer entre elles, les diverses commissions de la CRI se sont posée la question de l'utilité et de l'opportunité de celle-ci.

La réunion avait pour but de définir les fonctions de la CRI, de son utilité et éventuellement de prévoir sa dissolution.

Suite à une discussion nourrie, des décisions ont été prises. Les voici :

1. Changer le règlement. La commission se réunit au moins une fois par an et non plus 4 fois. La CRI s'autodétermine pour sa gestion.
2. Le Bureau transmet les préavis intercommunaux à la CRI.
3. La convocation ainsi que l'ordre du jour est établi par le Président de la CRI. La CRI est informée si elle est convoquée dans son entier ou par « commission ».
4. Les représentants des diverses commissions transmettent au Bureau les dates des Conseils intercommunaux pour en informer notre Conseil.
5. Un rappel pour la Municipalité que le 4^{ème} alinéa de l'article 46 du règlement de notre Conseil spécifie que : *la Municipalité informe régulièrement cette commission sur son activité dans ces diverses entités, en particulier les Associations régionales, les Ententes, ainsi que sur les divers projets intercommunaux ou régionaux en cours.*

Ces changements permettront à la CRI de se réunir par « Commission » afin d'étudier budgets, comptes et préavis en toute sérénité. Les commissions continueront à rapporter au Conseil 2 fois dans l'année sur leurs activités.

Enfin, lors de l'étude de préavis intercommunaux les membres de la CRI seront réunis au complet mais seul 13 membres seront autorisés à voter selon la convention de législature.

Je demande donc aux membres de la CRI de me communiquer :

- Qui est leur représentant au sein de leur COGEST respective.
- Que les membres n'utilisant pas le mail « ...@renens.ch » de me communiquer leur mail privé.

M. le Président ouvre la discussion :

- **M. Jonas Kocher, Les Vert.e.s**

Je ne vais pas réagir à ce qui a été dit par Monsieur Borloz, c'est juste pour vous informer concernant la POL-ouest. Le 13 septembre 2023 a eu lieu le Conseil intercommunal de police qui nous a permis de rencontrer le nouveau Commandant et nous avons également voté les budgets, donc le budget pour l'année 2024 a été accepté à une large majorité. Je profite de vous annoncer aux membres de la police, pour ceux qui ne les auraient pas notées les prochaines séances du Conseil intercommunal de police qui auront lieu le :

15.11.2023 - 20.03.2024 - 15.05.2024 - 11.09.2024 et le 13.11.2024.

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

Juste pour réagir par rapport à ce qui vient d'être communiqué, pour être sûre d'avoir bien compris. Il va falloir, donc, modifier le règlement du Conseil pour cela, donc il faudra qu'on vienne avec une proposition pour que le plénum l'accepte éventuellement. Et deuxième réflexion par rapport à ne convoquer que les membres des associations intercommunales concernées pour certaines discussions, je peux le comprendre, on pourrait sortir quand il s'agit d'examiner des budgets ou des documents particuliers, par contre, je trouve dommage que tous les membres n'entendent pas certaines prises de position de la Municipalité ou des informations qui sont faites à certaines associations, parce que cela peut être ensuite quelque chose qui fait sens pour leur Conseil intercommunal aussi. Je pense que cela serait bien quand même de convoquer tous les membres et, ensuite, s'il y a des discussions, écourter la séance pour certains d'entre eux si on veut discuter d'une commission ou d'une association en particulier.

- **M. Pierre Borloz, PSR**

Effectivement, on va un peu modifier le règlement, il y a un nouveau règlement qui est en travail donc c'est celui-ci que l'on va modifier. Les décisions que l'on a prises avec les Chefs de groupe, elles rentrent en vigueur de suite. Je vais essayer, en tant que Président de la CRI, d'avoir des informations de nos Municipaux et de réunir en plénum pour que l'on ait certaines informations. Maintenant, il est vrai que faire une séance comme on a eu l'occasion de le faire un fois où on étudiait les comptes de l'ORPC, il y a 10 personnes qui sont là et il y en a 5 qui sortent au bout de cinq minutes, je trouve que c'est un peu ridicule. C'est pour cela que nous avons adopté cette position, vus les préceptes de Madame la Préfète de ne convoquer que les commissions dans le cas où on étudie un préavis, il y a peut-être des préavis urgents et des comptes.

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

Merci de m'avoir répondu. Je reste quand même dubitative parce que de nous donner systématiquement tous les préavis intercommunaux, je ne pense pas que cela fasse sens complètement. On devrait agir un peu comme la CUAT, agir en amont et avoir certaines informations qui peuvent nous permettre, ensuite, de discuter au sein du Conseil intercommunal et, ensuite, d'en discuter dans nos groupes. Et quand on est dans La CRI, on peut avoir aussi l'information de la Municipalité par rapport à certains projets. C'est pour cela que l'on avait mis quatre réunions par année, cela pouvait paraître ambitieux, mais il y en a toujours deux où il y a les comptes et le budget où là, c'est un peu général pour en tous cas deux Associations, que ce soit la POL-ouest ou l'ORPC. Je pense un peu dommage de faire cette ségrégation, on n'a pas forcément tous les membres qui sont réunis. Voilà, c'est juste mon opinion, mais je ne vais pas monopoliser le micro.

- **M. Pierre Borloz, PSR**

Rassurez-vous Madame Divorne, il est marqué que la CRI se réunit au moins une fois, c'est un minimum, donc elle peut se réunir trois-quatre fois si nécessaire, il n'y a aucun problème à ce sujet.

- **M. Jean-François Constant, PLR-PVL**

Je vais la faire courte... Je vous remercie pour ce nouveau règlement et cette velléité de mettre en place un règlement pour donner un sens à la CRI, parce qu'il est vrai qu'à chaque réunion on se posait des questions existentielles. Mais, si vous voulez convoquer les membres de la CRI, que ce soit partiellement ou totalement, je pense que cela serait très bien que cela soit par l'adresse ...@renens.ch ou une autre adresse, ce serait bien de le faire 7 à 10 jours, voire 15 jours avant la séance et pas 3 jours avant avec dans ces 3 jours, le jeûne fédéral.

- **Mme Carole Castillo, Fourmi rouge**

Personnellement, et c'est mon avis, que la CRI reprenne tous les préavis intercommunaux, je n'en vois pas le sens, comme ma collègue, Madame Divorne, surtout qu'il faut bien se rappeler que la CRI n'est pas une commission comme la CUAT ou la Cogest, c'est une commission consultative. Mais rien n'empêche les Chefs de groupe de chaque parti d'envoyer leurs deux commissaires au préavis et ce sera deux commissaires qui font partie de la CRI, par exemple.

La parole n'étant plus demandée, ce point de l'ordre du jour est clos, nous passons au point 11.

11. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

M. le Président annonce que le Bureau n'a reçu aucun changement au sein des commissions.

Il ouvre toutefois la discussion :

La parole n'étant pas demandée, nous pouvons passer au point 12 de l'ordre du jour.

12. Rapport de commission Préavis 41-2023 – Arrêté d'imposition 2024

M. le Président invite M. Philippe Hertig, Président-rapporteur de la commission des finances, à faire lecture de son rapport.

- **M. Philippe Hertig**

La commission des finances a siégé le 11 septembre pour entendre les arguments de la Municipalité à l'appui de sa proposition d'arrêté d'imposition 2024, puis pour en débattre et aboutir à une prise de position.

Elle était composée de Melinda Zufferey-Merminod, François Delaquais, Vincent Keller, Richard Sylvain, Eugène Roscigno, Pascal Waeber, Marius Wilczynski et Philippe Hertig, président rapporteur. Pascal Golay était excusé, Eugène Roscigno était absent lors du vote.

La municipalité était représentée par son Syndic Jean-François Clément, Tinetta Maystre, Conseillère municipale et Michael Perrin, Boursier communal.

La commission estimant que la décision « De ne pas prélever pour 2024 l'impôt sur les divertissements », selon point 2 des conclusions, était l'objet principal de l'arrêté, elle y a consacré la presque totalité des discussions et débats.

Considérants à propos de l'impôt sur les divertissements

La ville de Renens perçoit un impôt de 15% sur la recette des divertissements publics payants organisés sur son territoire.

Environ les 9/10 de l'impôt, soit l'essentiel, a pour source le TKM et, comme ce qui est imposé à ce dernier lui est rétrocédé, la ville n'encaisse finalement que quelques milliers de francs.

La convention de subventionnement multipartite avec le TKM qui prévoit cette rétrocession arrive à échéance à fin 2024.

La question du maintien tel quel de l'impôt se pose alors. D'un rapport insignifiant, inéquitable vis-à-vis des organisateurs présents (et futurs) auxquels il n'est pas rétrocedé et en contradiction avec le principe d'égalité de traitement, a-t-il encore une raison d'être ?

Le nouveau Centre sportif de Malley (CSM), à cheval sur Renens et Prilly, a été considéré jusqu'ici l'apanage de la ville de Prilly, son siège social. Renens n'y a pas exercé son droit d'imposition quand bien même la quasi-totalité de la partie qui abrite la patinoire couverte se trouve sur son territoire. Par ailleurs Prilly n'impose pas les divertissements.

S'interrogeant sur la légalité de sa pratique envers le TKM, de fait une exonération, et considérant la possibilité de percevoir un impôt sur les spectacles organisés dans l'enceinte de la patinoire couverte du CSM, la municipalité a demandé un avis de droit.

À propos du premier point, l'avis de droit soutient que la rétrocession au TKM de son impôt est contraire au principe de neutralité de l'État en matière de concurrence et que sa pratique doit être interrompue.

À propos du CSM, il relève que c'est le lieu du divertissement qui est déterminant et qu'en conséquence la commune de Renens est habilitée à percevoir un impôt sur les divertissements payants organisés dans l'enceinte de la patinoire.

Au vu de ces considérations, la Municipalité entend qu'elle est tenue de traiter équitablement tous les organisateurs de divertissements et qu'alors deux solutions s'offrent à elle. Les imposer tous ou n'en imposer aucun.

Supprimer de but en blanc la rétrocession de l'impôt au TKM, alors qu'une convention multipartite engage la ville jusqu'à fin 2024, et imposer le, ou les, organisateur(s) des divertissements dans l'enceinte de la patinoire du CSM en 2024 mettraient inmanquablement ces deux institutions en difficulté, susciteraient des recours probables, risqueraient de créer des situations conflictuelles entre partenaires.

C'est pourquoi la Municipalité propose de suspendre l'impôt sur les divertissements en 2024 pour se donner le temps d'étudier les conséquences de sa réintroduction future et d'entrer en pourparlers avec ses partenaires concernés par l'objet.

A toute fin utile, une estimation très sommaire du rendement de l'impôt sur les divertissements, comprenant ceux organisés dans l'enceinte de la patinoire du CSM, détermine une recette de 2,1 mio de frs. pour un taux de 15%, de 1,4 mio pour un taux de 10% et de 0,7 mio pour un taux de 5%.

Questions des commissaires et réponses de la Municipalité

Question

Comment la Municipalité conçoit-elle le devenir de l'impôt sur les divertissements au-delà de 2024 ?

Réponse

La Municipalité tient fermement à la réintroduction de l'impôt au-delà de 2024. Le futur des recettes de la ville est incertain et plus probablement à la baisse, tellement que la Municipalité ne peut pas se permettre de négliger une rentrée d'argent possible. Mais celle en cause ici, parce qu'elle a des répercussions au-delà de la sphère de l'autorité communale, doit être concertée avec plusieurs instances. Enfin la Municipalité précise qu'à ce stade elle ne dispose que d'un avis de droit à l'appui de son objectif.

Question

Si le conseil communal votait pour le maintien de l'impôt, que se passerait-il ?

Réponse

Ce serait irresponsable vis-à-vis du TKM et contraire au principe d'égalité de traitement.

Question

Quelle est la pratique des autres communes de l'Ouest lausannois ?

Réponse

Outre Renens, trois communes prélèvent l'impôt :
Chavannes-près-Renens 15%, Ecublens 10%, Villars-Ste-Croix 10%

Question

La suppression de l'impôt ne va-t-elle pas priver le TKM d'une subvention ?

Réponse

Non, l'opération est nulle pour le TKM, qui est subventionné par ailleurs via la convention multipartite.

Question

Une année de suspension est-elle la durée suffisante pour régler tous les aspects de la réintroduction de l'impôt ? N'avez-vous pas besoin de plus de temps ?

Réponse

C'est à vous de décider. Pour l'instant, notre proposition porte sur un an.

Débats de la commission sur la suppression de l'impôt sur les divertissements en 2024

On remarque que l'avis de droit demandé par la Municipalité, bien qu'incontestable dans son argumentation, peut faire l'objet d'oppositions à son application.

La réticence à l'imposition sur les divertissements motivée par l'élévation du coût des billets qui viendrait grever le porte-monnaie de la population de Renens n'est pas pertinente dans le sens où la majorité de la fréquentation des spectacles du TKM, comme de ceux du CSM, est le fait de gens qui viennent d'ailleurs.

Si la question du porte-monnaie de la population venait au premier plan, un système de « tarif indigène », comme il se pratique parfois pour les remontées mécaniques, pourrait être mis en place.

Les spectacles organisés dans la patinoire du CSM, non imposés, ont été jusqu'ici en nombre décevant. Il n'est donc pas crédible de soutenir à leur propos qu'un impôt sur les divertissements, quel qu'il soit, puisse en influencer la fréquence.

On relève que la Municipalité devra traiter, au cours de l'année de suspension de l'impôt, deux problèmes distincts.

Le premier concerne le TKM, qui se trouvera en difficulté s'il doit, dès 2025, payer un impôt qui ne lui sera plus restitué et donc suppléer à un manque à gagner de 80 à 90'000 frs. Une solution devra lui être proposée lors du renouvellement de la convention multipartite de

subventionnement.

Le second sera de faire accepter l'imposition des divertissements organisés dans l'enceinte de la patinoire du CSM. L'introduction d'une telle pratique se répercutera sur l'ensemble des communes de Lausanne-Région mais elle concerne la ville de Prilly au premier chef et c'est avec elle qu'il faut prioritairement prendre langue.

Les commissaires approuvent unanimement la suspension de l'impôt sur les divertissements en 2024, mais en 2024 seulement. Ils conditionnent leur approbation à l'assurance d'une réintroduction de l'impôt dès 2025, soulignant que le passage d'un revenu de quelques milliers de francs à quelques centaines de milliers, voire plus, est un changement d'échelle dont il est indispensable de tirer parti.

Débats de la commission sur le maintien du taux d'imposition à 77% sur le revenu et la fortune des PP et sur le bénéfice et le capital des PM

Comme l'an passé, le préavis relève les menaces qui pèsent sur l'équilibre financier des comptes futurs. Notamment du côté des dépenses : le développement des prestations communales, le plan climat, l'augmentations du prix des consommables et, du côté des recettes : la probable diminution de l'apport péréquatif et la fin du dividende du SIE. Et le préavis conclut de ces considérations que, dans ce climat d'incertitude, « il n'est pas envisageable de proposer une modification ».

On remarque qu'à la lecture des considérations ci-dessus le choix de la formule « pas envisageable » est paradoxal et n'est d'ailleurs assorti d'aucune justification. On ne manque donc pas de s'interroger sur le renoncement sans argumentation à proposer une hausse du taux, venant immédiatement après l'exposé préoccupant des perspectives financières de la commune.

Vote

Toutefois, et pour conclure leurs débats, les commissaires sont unanimement d'accord avec les décisions un à trois du préavis et proposent au conseil communal de Renens d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 tel que présenté par la Municipalité.

M. le Président remercie M. Hertig et ouvre la discussion :

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**

Le groupe Fourmi rouge exprime son soutien à la proposition de la Municipalité et de la Cofin visant à maintenir le taux communal actuel de 77% pour l'impôt sur le revenu et la fortune ainsi que pour les autres impôts et taxes en 2024. De plus, le groupe soutient également la suspension temporaire d'un an du prélèvement de l'impôt sur les divertissements, à condition que cette suspension soit strictement limitée à une année, comme promis. Nous attendons de la Municipalité qu'elle fasse usage de l'intelligence collective et travaille activement pour trouver la meilleure solution en vue de réintroduire cet impôt sur les divertissements pour l'année 2025. Cette décision est d'autant plus cruciale étant donné la situation financière de notre Commune, les investissements substantiels, nécessaires pour financer des projets tels que le tram, le BHNS, les garderies, la rénovation de nos bâtiments scolaires, de notre parc immobilier, le plan climat etc... De plus, la récente baisse d'impôts décidée par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil vaudois est susceptible d'avoir un impact sur les recettes fiscales de Renens. Par conséquent, il est impératif que notre Commune ne renonce pas à cet impôt sur les divertissements, tout en travaillant à trouver des solutions durables pour maintenir un équilibre financier adéquat.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président invite M. Hertig à lire les conclusions.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 41-2023 de la Municipalité du 19 juin 2023,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. De garder pour **2024**, le taux communal actuel **au taux de 77.0 %** pour l'impôt sur le revenu et sur la fortune, sur le bénéfice et sur le capital, l'impôt minimum et l'impôt spécial dû par les étrangers.
2. De ne pas prélever pour **2024** l'impôt sur les divertissements.
3. De garder pour **2024** tous les autres impôts et taxes dans leur état actuel.

ADOpte

L'arrêté d'imposition de la Ville de Renens pour l'année **2024** tel que présenté par la Municipalité.

M. le Président met au vote les conclusions :

**C'EST A UNE LARGE MAJORITE QUE LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT
ACCEPTÉES**

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie M. Philippe Hertig et sa commission pour le travail effectué et passe au point 13 de l'ordre du jour.

13. Rapport de commission – Préavis No 44-2023 - Réaménagement de la rue du Simplon et du giratoire du 1er Août - Demande d'un crédit brut de construction de CHF 601'000.- TTC

M. le Président invite M. Gérard Duperrex, Président-rapporteur, à faire lecture de son rapport.

- **M. Gérard Duperrex, PLR-PVL**

La commission en charge d'étudier ce préavis s'est réunie le 14 septembre 2023 à la salle de Conférences du CTC.

Elle était composée de Mesdames Verena Berseth, Liridona Smakiqi, Elisabete Cunha, Laurence Plattner, de Messieurs : Dieudonné Ngoy Muvumbu, Gabriel Borcard, Marc Chambaz, Roland Delapierre et de Gérard Duperrex (président-rapporteur).

La Municipalité était représentée par Madame Tinetta Maystre, elle était accompagnée par Monsieur Pascal Grütter Chef de projet.

Monsieur Pascal Grütter Nous commente ce qui s'est passé de ce giratoire de 2012 à 2023 ce que vous trouvez dans le préambule du Préavis No 44 -2023 page 2 voici les étapes.

2012 – enquête OFT tram – Carrefour à feux
 2012 – collecteur
 2013 – 14 – travaux routiers gare Glycines pour ligne 25
 2013 –15 – enquête OFT Gare
 2015 – travaux Gare
 2016 – trottoir du Simplon
 2016 – 2023 -- quartier des entrepôts
 2020 – PAP complémentaire tram avec modification des Aménagements routiers
 2021 – passerelle du 1er Août
 2022 – enquête publique du présent projet
 2023 – fin travaux aménagements quartiers des entrepôts
 2024 – 26 –construction bâtiment Travis

Enquête publique du 8 janvier au 6 février 2022

- 2 remarques mineures traitées
- Préavis favorable de la DGMR

Le projet doit être validé par le Conseil communal par le biais du préavis

La Municipalité adressera ensuite le projet routier à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) en vue de son approbation par le Département cantonal des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) (art. 43 al. 1 LATC)

Projet

Début des études 2018, validation principes en COMUT avril 2018

Cheminements piétons à sécuriser
 Sécurisation des cyclistes
 Progression des bus améliorée
 Prise en compte des projets connexes

- Largeur route : ~ 9.50 m
- Bandes cyclables : 1.50 m de chaque côté
- Elargissement du trottoir existant jusqu'à ~ 2.20 m

Coordination avec projet Travis et nouveau trottoir

Trottoir à élargir et création de trottoirs traversants

Modifications sur la parcelle privée déplacement du passage piétons

Giratoire de 28 m de diamètre extérieur avec zone centrale végétalisée de 8m de diamètre et îlot de protection en sortie de giratoire

Trottoir traversant à créer et à prolonger

70m² supplémentaire de zones végétalisées

Eclairage

Un plan et joint à ce rapport.

La différence entre la consommation actuelle est la future installation :

6'463.8 – 2'453.112 = 4'010.688 kWh d'économie

Coûts		
Génie civil – total TTC	CHF	481'100.-
Eclairage public et plantations – total TTC	CHF	89'000.-
Signalisation et marquage – total TTC	CHF	31'000.-

Total général TTC	CHF	601'000.-
Subventions attendues	CHF	179'000.-
Total net	CHF	422'000.-

Le coût moyen du capital (amortissement + intérêts) représente un coût de fonctionnement annuel de CHF 23'213.- pendant 10 ans, CHF20'913.- pendant les 10 ans suivants et CHF 15'1285.- pendant les 10 dernières années.

Dépenses prévues dans le plan des investissements 2022-2026 :

- Section No 3810 infrastructures – Rue du Simplon nord – Trottoir, compte No 3810.8031.5010 pour un montants CHF 500'000.-
- Section No 3820 Mobilité, compte No 3820.8044.5010 < 1er Août – Réfection du giratoire en lien avec le tram > pour un montant de CHF 300'000.-

Les points du préavis de 2 à 10 ont été mis en discussion après quelques questions peut importantes qui ont été posées Monsieur Grütter nous a répondu favorablement à ces questions.

Tout en remerciant Monsieur Pascal Grütter, Madame Tinetta Maystre nous rappelle que l'affaire de la passerelle du Simplon a été commentée lors du Conseil communal du 7 septembre 2023 et qu'on ne reviendra pas sur ce sujet. En conclusion...

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion avant que vous ne lisiez les conclusions.

- **M. Gérard Duperrex, PLR-PVL**

Non, Je n'ai pas fini mon rapport, j'ai tourné la page.

- **M. le Président**

Vous auriez pu passer quelques détails, tout le monde a reçu les documents, mais je vous laisse finir.

- **M. Gérard Duperrex, PLR-PVL**

Alors, voici la dernière ligne : Après délibération, sans aucune question, la commission accepte le préavis 44-2023 à l'unanimité.

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion, la parole n'étant pas demandée, nous passons au vote.

- **M. Gérard Duperrex, PLR-PVL**

Non, j'ai les conclusions à lire...

- **M. le Président**

Ah oui, les conclusions, je vous prie de m'excuser, mais ce fut un peu long.

- **M. Gérard Duperrex, PLR-PVL**

Je ne veux pas prendre le rôle de Président...

- **M. le Président**

Mais vous le faites bien, Monsieur Duperrex, ça c'est déjà ce qu'on ne perd pas.

- **M. Gérard Duperrex, PLR-PVL**

Je vais vous lire les conclusions :

Conclusions

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 44-2023 de la Municipalité du 28 août 2023,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOPTE le projet de réaménagement de la rue du Simplon et du giratoire du 1^{er}-Août,

ALLOUE à cet effet à la Municipalité un crédit brut de construction de **CHF 601'000.- TTC** pour les travaux de réaménagement de la rue du Simplon et du giratoire du 1^{er}-Août, avant déduction de la subvention PALM estimée de CHF 179'000.-, soit un total net de CHF 422'000.- TTC.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissement du patrimoine administratif suivants:

- N° 3820.1083.5010 - Réaménagement de la rue du Simplon et du giratoire du 1^{er}-Août – Génie civil, pour CHF 313'000.- net TTC, amortissable sur 30 ans;
- N° 3820.1084.5010 - Réaménagement de la rue du Simplon et du giratoire du 1^{er}-Août - Eclairage public et plantations, pour CHF 89'000.- net TTC, amortissable sur 20 ans;
- N° 3820.3072.5060 - Réaménagement de la rue du Simplon et du giratoire du 1^{er}-Août – Signalisation et marquage, pour CHF 20'000.- net TTC, amortissable sur 10 ans.

Cette dépense sera amortie selon les durées mentionnées ci-dessus conformément à l'article 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1^{er} juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

M. le Président met les conclusions du rapport au vote :

**C'EST À UNE LARGE MAJORITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT
ACCEPTÉES**

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Je voulais juste dire pour les prochains Conseils communaux, pour les prochaines personnes qui vont relater un rapport de commission, ce n'est pas nécessaire de citer tous les chiffres, où

l'argent doit aller, s'il vous plait, j'avais l'impression que la moitié de notre Parlement s'endormait. Merci.

- **M. le Président**

Merci Monsieur Torriani de le rappeler, je pense que c'était important. Je voulais le rappeler, mais vous faites bien de le dire.

La parole n'étant plus demandée M. le Président remercie M. Duperrex et sa commission pour le travail effectué et passe au point 14 de l'ordre du jour.

14. Rapport de commission - Préavis intercommunal N° 46-2023 - La Fabrique de Malley : poursuite de la structure intercommunale

M. le Président invite M. Sylvain Richard en l'absence de Mme Colette Racloz, Présidente-rapporteur, à faire lecture de son rapport.

- **M. Sylvain Richard, Les Vert.e.s**

(Monsieur Richard fait un résumé rapport, le rapport complet est inclus au Procès-Verbal)

Dans un premier temps, les commissaires de la commune de Renens et de la commune de Prilly se sont réunis dans une salle de réunion de la Vaudoise Arena pour la présentation du préavis. Puis, les commissions de chaque commune ont continué les séances dans deux endroits distincts.

La commission était composée de Mesdames Stéphanie Negri Capt, Colette Racloz (présidente-rapporteuse), Muriel Rossel et Maria Sisto et de Messieurs Pierre Borloz, Gérard Duperrex, Sylvain Richard, Vincenzo Sisto, Mariusz Wilczynski.

La municipalité était représentée par Mme Tinetta Maystre. La Municipalité prillérane était représentée par M. Alain Gilliéron durant la présentation. Sont également présents Madame Annick Pittet, responsable des ressources humaines à Prilly, Monsieur Philippe de Almeida, et Monsieur Arne, directeur de la Fabrique.

2. Présentation

Durant la présentation, la Municipalité revient tout d'abord sur les principaux éléments du préavis.

Tout d'abord concernant l'objet du préavis, la Fabrique est un moyen inhabituel de collaboration intercommunale mais les Municipalités soulignent qu'il s'agit du meilleur moyen de collaboration pour mener à bien ce projet. Il y a eu dès le début une volonté, à la fois pour Prilly et pour Renens, de travailler de manière intercommunale afin de construire le meilleur quartier possible.

Il y a eu l'établissement d'une convention entre les communes et une clé de répartition qui a été fixée (50-50). En 2019, c'était dans le but de faire un objet et ces quatre dernières années ont prouvé que c'était la bonne manière de procéder.

D'un point de vue organisationnel, chaque municipalité a reçu des compétences décisionnelles, ensuite il y a La Fabrique où les employés travaillent pour les deux communes. En dehors de la Fabrique, il y a les deux Municipalités et le groupe de pilotage stratégique, ce qui correspond au suivi cantonal. Ce qui est aussi l'occasion de dire qu'il y a 5 ans, le canton avait accordé un soutien durant 4 ans, qui est déjà prolongé pour une durée de 2 ans. Les municipalités évoquent également un accord moral avec le canton qui soutiendra le projet et que la subvention pourra être prolongée. Le canton est convaincu du projet. Le projet est soutenu dans le cadre de

« construire la ville en ville » et le canton a une enveloppe budgétaire spécifique pour ce type de projet.

Toujours concernant l'objet du préavis, il reprend ce qui avait été présenté en 2018. Les Municipalités soulignent qu'en 5 ans de collaboration sous cette forme, il n'y a eu aucun problème. Elles sont très contentes de la clé de répartition. Par ce préavis, la Municipalité demande de pérenniser cette manière de collaborer. Les crédits d'études octroyés en 2018 ont pu déboucher sur des permis de construire et on voit aujourd'hui ces projets se concrétiser. La totalité des crédits d'études octroyés n'a pas été dépensée ce qui permet aujourd'hui de ne pas demander de nouveaux crédits d'étude. En effet, sur les 4,187 millions qui avaient été accordés pour les études, il reste encore 2,222 millions. Cela s'explique par deux facteurs principaux : D'une part parce qu'au moment de la première demande, on ne savait pas encore à quelle vitesse le projet avancerait et également car il y avait des études comprises qui n'ont pas encore été faites, notamment celle concernant l'école. D'autre part, c'est également une demande de ressource financière pour les 5 années supplémentaires pour le fonctionnement de la structure. Les Municipalités soulignent également que s'il n'y avait pas eu cette structure, de toute façon les deux communes auraient dû embaucher au sein de leurs services pour ce projet et de plus de nombreux aller-retour auraient dû avoir lieu pour mener à bien ce projet. C'est donc une pérennisation de la Fabrique jusqu'en 2028 qui est demandée.

La présentation présente ensuite un bref historique du site, puis des projets en cours ou à venir. On peut particulièrement relever le développement de Malley-Gazomètre et notamment la construction dans cet espace d'une école, d'une salle de gym et espace parascolaire, ainsi qu'une crèche. Du côté de Malley Gare (Central Malley), deux grandes places publiques vont voir le jour une du côté de Renens et une du côté de Prilly.

Un point important de ce préavis c'est la gestion des ressources humaines de la Fabrique. La Municipalité commence par rappeler que durant ces 5 dernières années, ils n'ont pas toujours engagé toutes les personnes pour les postes budgétés mais ce sont vraiment adapté les engagements aux besoins de la Fabrique. Toutefois, ils estiment nécessaires de budgéter 1 EPT de plus notamment pour les besoins qu'engendrera la création et le suivi pour l'équipement scolaire et parascolaire. Le but serait de trouver quelqu'un pour faire la planification du projet scolaire et parascolaire puis qui pourrait également s'occuper de la mise en place. C'est pourquoi ce nouveau préavis demande 4.5 EPT.

3. Questions de la commission et réponses de la Municipalité

Q.1 : Il est mentionné qu'aujourd'hui la fabrique fonctionne avec 4 postes à 80% ce qui fait 3.2 EPT. Vous dites que vous souhaitez un poste de plus, donc pourquoi 4.5 EPT ?

Aujourd'hui nous sommes effectivement 3.2 EPT. En fait l'augmentation de 1 EPT est par rapport au projet en 2018 qui avait prévu 3.5 EPT. La municipalité souligne à nouveau qu'elles adaptent toujours l'embauche en fonction des besoins et que si l'entièreté des EPT n'ont pas besoin d'être utilisés à une période, ils ne le sont pas.

Q.2 : Pourquoi les coûts de la gestion administrative ont augmenté de 50% entre 2022 et 2024 ?

Il y a des années où il y a plus de dépenses à ce niveau, notamment en 2019 car il y a eu beaucoup d'heures de recrutement en raison du lancement du projet ce qui a ensuite diminué en 2020 par exemple. De plus, les CHF 20'000.- correspond à un montant budgété mais qui sera utilisé en fonction des besoins et les comptes représentent ce qui a été vraiment utilisés, ce qui explique ces variations.

Q.3. Concernant les « autres charges d'exploitations », le compte 2022 indique CHF 6'739.- et le compte 2023 plus de CHF 20'000.-, pourquoi cela ?

Le budget était établi à CHF 20'500 par an en 2018, durant certaines années, il y a la mise en route donc finalement les dépenses sont plus élevée et puis en fonction des années il y a moins. Les CHF 20'500.- correspondent au budget initial mais ensuite c'est adapté en fonction des besoins.

Q.4 Concernant la personne qui serait embauchée, quel serait le taux d'activité ?

C'est compliqué de donner un chiffre exact concernant le scolaire ça mais irait entre 60 et 80% de manière lissée. Toutefois ça dépendra des moments donc on a une équipe flexible. On veille à ce qu'une personne puisse reprendre au-cas où.

Q.5 Concernant la demande de poste supplémentaire, celui-ci concerne le scolaire et le post-scolaire, pourquoi cela n'est pas du tout présent dans le préavis de 2018, pourquoi c'était inexistant à ce moment-là ?

En 2018, on savait qu'il y avait ce besoin mais on ne savait pas si c'était la Fabrique qui s'en occuperait ou si ce serait confié à Renens. Et c'est plus tard que l'on s'est dit que cela ferait beaucoup plus de sens de le mettre dans la Fabrique

Q.6 L'établissement scolaire est prévu pour 18 classes, on sait que dans les communes ont est à nos limites, il y a aussi des besoins en écoles secondaires alors que là ce projet est focalisé sur le primaire, pas plus d'établissement que cela au niveau secondaire, est ce que ça vaudrait la peine d'envisager d'avoir du primaire et du secondaire ? On est aussi limité dans les salles de sport, dans le préavis on parle d'une seule salle de gym ? Est-ce que ça vaut la peine d'intégrer les manques de places dans la suite ?

On a une commission interne « école » qui a pour but d'analyser tout ceci et de cibler juste. Mais à un moment, on ne peut pas imaginer des bâtiments trop importants. La salle de gym est double. Il y a une analyse de besoin qui est faite. A Prilly, un nouveau collège va être construit. Donc c'est prévu que les enfants puissent ensuite être mis dans des classes. C'est un sujet qui est assez maîtrisé et qui a été accompagné par la DGEP. L'école accueillera aussi plus largement que le quartier de Malley-Gazomètre, notamment Galicien et Longemalle.

Q.7. Y a-t-il forcément un concours pour l'école ? Est-ce qu'il y a une implication du canton ?

Oui, il y a forcément un concours. Le canton valide le programme mais la responsabilité est portée par les communes. On va également répondre aux besoins au niveau des APEMS

Q.8 Pour les écoles, comment sera gérée l'école ? Est-ce que ce sera comme le modèle AZIGOS ?

(ASIGOS : Association intercommunale pour la construction, la gestion des bâtiments et l'organisation de l'environnement scolaire de l'arrondissement scolaire de Prilly)

Pour l'instant on ne sait pas si ce sera Renens qui gèrera ou sous un modèle ASIGOS avec une gestion intercommunale, mais ce qui est sûr c'est qu'on prévoit ensemble,

Q.9 Pour la clé de répartition du 50-50, pourquoi on n'a jamais pris en compte que le potentiel constructible et pas la densité ?

Parce que le potentiel constructible indique la densité qu'il y aura dans ce périmètre. C'est un système équitable entre les communes de plus cela a un effet de simplification et de paisibilité qui permettrait d'éviter des « petites querelles ». Le périmètre pris c'est Malley gare et Malley Gazomètre.

Q.10 Il y avait eu un « stand-by » sur Malley-Gazomètre, est ce qu'on sait où on en est avec le canton et Lausanne ? Est-ce que le calendrier tient ?

On a repris le plan d'affectation avec Lausanne, on maîtrise mieux les aspects pollutions. Il faut encore une étude, mais le calendrier présent dans le préavis se tient. Ce n'est plus gelé. On peut avancer sur le plan d'affectation et une communication sera faite sur les mesures possibles. Ce préavis va aussi dans la dynamique de montrer à Lausanne que Renens et Prilly s'engagent.

Q.11 : Selon le préavis, l'équipement de raccordement serait financé par les propriétaires mais sans indiquer qui aura la maîtrise d'ouvrage ?

Cet aspect devra être suivi avec les propriétaires, ce qui sera plus facile dans le cas où nous aurons l'information suffisamment en amont du projet.

4. Délibération de la commission

Un commissaire se pose la question de la dangerosité de la zone, notamment pour les écoles. La proximité d'une vie de tous les jours aussi près de ces zones pourrait être problématique. Un autre commissaire répond qu'il y a des études et qu'il faudra dépolluer et que ce sera fait. Un commissaire ajoute qu'une telle structure sera donc encore plus utile dans ce cadre.

Un commissaire se questionne des problèmes des trafics et aussi à quoi ressemblera les bâtiments. Il pense que ce ne sera pas très esthétique et que les gens seront très serrés et pas forcément en lien avec le plan climat. Un autre commissaire répond que le PDI oblige d'une certaine manière à bétonner. Renens a répondu que tout ce que nous devons construire ce sera fait à Malley.

Un commissaire ajoute qu'il faudra être bien attentif au moment de la concrétisation de l'école et que la personne choisie pour les écoles soit quelqu'un qui a de l'expérience dans ce type de construction.

Toutefois, la commission s'accorde à dire que ces points ne sont pas directement liés aux conclusions à voter mais à des points particuliers du projet et qu'elles devront être reprises dans les préavis correspondant aux projets en cause.

La commission trouverait profitable que dans le cadre de l'embauche d'une personne dédié au projet scolaire et parascolaire de Malley Gazomètre, ce soit une personne expérimentée dans le domaine des bâtiments scolaires.

C'est à l'unanimité que la commission accepte l'ensemble des conclusions du préavis.

M. le Président remercie M. Richard et ouvre la discussion :

La parole n'étant pas demandée, M. le Président invite M. Richard à lire les conclusions.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis intercommunal N° 46-2023 de la Municipalité du 28 août 2023,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ACCEPTE de reconduire la mission de la Fabrique de Malley pour une durée de cinq ans.

ACCEPTE les charges de fonctionnement supplémentaires au budget 2024 telles que décrites au chapitre 6.2 des incidences financières pour un montant de CHF 74'900.- TTC imputé au compte N° 3710.3526.08 - Fabrique de Malley – Fonctionnement.

PREND ACTE que les charges et revenus d'exploitation inhérents au présent préavis seront portés aux budgets 2025 à 2028.

M. le Président met les conclusions du rapport au vote :

**C'EST À UNE LARGE MAJORITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT
ACCEPTÉES**

La parole n'étant plus demandée M. le Président remercie M. Richard et sa commission pour le travail effectué et passe au point 15 de l'ordre du jour.

15. Dépôt de préavis – discussion préalable

Préavis N° 47-2023 - Pôle Emploi Ville de Renens : ajout d'une prestation pour les 50 ans et plus. Réponse au postulat intitulé « Œuvrer pour la création d'un dispositif d'insertion professionnelle pour les 50 ans et plus »

- *Date et lieu proposé pour la séance de commission :*
~~Judi~~ **Lundi** 9 octobre à 18h30
 Hôtel de Ville, rue de Lausanne 33
 Présidence : UDC

Selon la convention de législature, la présidence sera assurée par M. Roland Delapierre, UDC

M. le Président en profite pour rappeler que la date de remise pour les rapports est fixée au plus tard au lundi 30 octobre 2023 à midi. Il ouvre la discussion :

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour, nous passons au point 16.

16. Motions, postulats, interpellation

Dépôt de postulat :

- **M. le Président**

Le Bureau a été informé que le postulat déposé par Mme Colette Racloz lors du dernier Conseil sera développé lors de la séance du 9 novembre.

Interpellations :

- **M. le Président**

J'invite Madame Zahnd, en l'absence de Madame Marta Pinto à venir déposer son interpellation

- **Mme Joëlle Zahnd, Fourmi rouge (pour Mme Marta Pinto, absente)**

Interpellation - Place Nord de la gare de Renens – Statu quo ou engagement ?

La Place du Nord de la gare est en travaux. La venue du tram est une réjouissance attendue mais qui pour l'instant offre un certain désarroi aux utilisatrices et utilisateurs des transports publics et des piéton.ne.s.

J'aimerais développer mon étonnement en deux axes.

Le premier concerne la question de la signalétique autour de cette place.

La venue par la Rue de Lausanne sur l'axe est-ouest est dorénavant fermée. La rampe vers la bijouterie est fermée et les escaliers aussi. Résultat : malgré les quelques petits panneaux des CFF, on voit surtout des personnes non-utilisatrices régulières qui cherchent par où passer pour accéder aux voies des CFF.

Pour d'autres personnes piétonnes et piétons qui souhaitent se déplacer sur l'est de la ville, en direction de la Rue de Lausanne, des Ateliers de la Ville de Renens - la station R ou encore de la Ferme des Tilleuls, ce n'est guère mieux, on tâtonne et encore plus la nuit.

Même si je salue la diminution de l'éclairage public, je me questionne sur la pertinence de l'éteindre en plein milieu et en bordure d'un vaste chantier la nuit. J'ai ainsi eu le désagrément de chuter devant l'hôtel de ville dans la nuit noire avec une grosse valise et un chat dans un panier et je sais que des voisins des différents bâtiments, n'ont pas été loin de la même mésaventure. Et l'on peut dire que je suis plutôt bonne connaisseuse de ce lieu.

Mon second étonnement concerne la desserte des transports publics autour de la place de la gare.

A la sortie des voies CFF au nord, celles et ceux qui veulent prendre les transports publics débutent une sorte de chasse aux trésors. Je m'explique avec un exemple.

Quand on sort sur la place nord, on tombe sur un panneau orange des TL qui indique pour les lignes 36 et 34 un déplacement des arrêts à un peu loin. Le 28 septembre dernier, il était encore placé devant l'entrée de la rampe, condamnée elle depuis plusieurs jours. Très utile n'est-ce pas ? Résultat, ce jour-là encore des gens cherchaient l'emplacement de ces arrêts de bus. Heureusement que la campagne des fédérales bat son plein et des camarades aguerris se sont donné la peine de chercher.

Les commerçants de la Place se plaignent de leur côté d'être devenus le bureau de renseignements non-officiel des TL et des CFF.

Quant à la ligne 17, elle est peut-être indiquée mais alors nous sommes nombreuses et nombreux à ne pas voir les panneaux. Axe majeur de déplacement d'est en ouest et vice-versa, il est regrettable que sa signalisation ne soit pas exemplaire.

Par exemplarité, j'entends une signalisation adéquate avec un parcours fléché au sol avec des panneaux et pas un panneau avec un plan peu lisible, au mauvais endroit.

Ceci m'amène à poser à la Municipalité les questions suivantes :

- La Municipalité estime-t-elle que la situation soit satisfaisante pour l'image de Renens, pour les utilisatrices et utilisateurs autour de la place, commerçants, visiteurs occasionnels, pendulaires nouveaux, habitant.e.s, etc. ?
- Quelles sont les différentes responsabilités des actrices et des acteurs qui interviennent dans la signalétique piétonne, des arrêts de bus, des entrées et des sorties de la gare, et de façon réactive lors du déplacement du chantier ?
- Étant donné que cet état de fait avec les travaux va se prolonger, ne pourrait-on pas indiquer à la population (indigène et visiteuse) de remonter sur le 14 avril et de suivre cet axe avec une signalétique claire pour les piéton.ne.s comme pour les bus en particulier le 17 ?
- Et pour les téméraires qui souhaitent longer l'axe de la Rue de Lausanne, ne pourrait-on pas envisager durant la phase des travaux plus ou moins longue encore de redonner le plus rapidement possible un axe éclairé aux piétons avec une signalétique aussi adéquate ?
- Cette situation va-t-elle durer jusqu'à la mise en circulation prévue du tram, soit 2026 ? Ou si ce n'est pas le cas, une fois les grands travaux achevés, peut-on imaginer un retour

à des circulations piétonnes plus fluides ainsi qu'avec une desserte intermédiaire des TL (ligne 17) à la gare ?

Je remercie la Municipalité par avance de ses réponses et de son engagement pour améliorer cette situation en prenant acte que tout vaste chantier requiert une attention permanente.

- **M. le Président**

Merci Madame Zahnd, la Municipalité souhaite-t-elle la parole ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Les questions sont multiples, nombreuses et requièrent des réponses que je ne saurais vous donner ce soir. Donc on vous répondra rapidement, au prochain Conseil.

- **M. le Président**

Merci Monsieur le Syndic. J'invite Monsieur Keller à déposer son interpellation.

- **M. Vincent Keller, Fourmi rouge**

Pacifions le Chemin des Ramiers

Je dois d'abord déclarer mes intérêts : je suis papa d'une fille et d'un fils qui se rendent au Collège du Simplon à Renens. Je les accompagne à l'école, comme tous les papas et les mamans dans tous les collèges du monde en passant par le chemin des Ramiers.

Je dois aussi vous avouer, que j'ai eu un doute quant à la nature publique du Chemin des Ramiers. Pour vous situer la voirie : elle se situe derrière le collège du Simplon, c'est une route qui relie l'Avenue de la gare sur Chavannes-près-Renens à la Rue du Simplon sur Renens. Ce chemin est partagé sur les deux communes et l'endroit qui nous intéresse c'est-à-dire, devant l'école, se trouve bien sur Renens : je l'ai vérifié sur le guichet cartographique cantonal.

Troisième point, et cette interpellation permettra, je l'espère, d'y répondre : je ne sais pas s'il s'agit d'un chemin public, d'un chemin privé avec droit de passage ou tout autre nature légale.

Ce que je sais, par contre, et là je parle pour l'ensemble des papas et des mamans qui accompagnent tous les matins, les midis et les après-midis les enfants, c'est que les conductrices et conducteurs de véhicules à moteur à quatre ou deux roues, voire de vélos, n'ont pas une bonne vue. Devant le collège, à l'est et à l'ouest du Chemin des Ramiers, sur Renens donc, se trouve un grand panneau de forme ronde, blanche et avec un pourtour rouge. Comme vous le savez, je n'ai jamais passé de permis de conduire, mais j'ai vérifié : il s'agit là d'un panneau d'« Interdiction générale de circulation dans les deux sens »

Lorsqu'on connaît l'âge des enfants qui fréquentent cette école, de leur vivacité et de leurs passions pour la course et les jeux du genre « le loup », il n'est pas rare – et rare ça veut dire tous les jours – qu'on se dise « Aïe, le petit garçon a failli se faire écraser le pied par cette grosse berline » ou encore « Voilà un scooter qui s'entraîne pour le prochain GP Moto et qui n'a pas remarqué que Velina s'essayait à un sitting sur le chemin. Il faut dire que Velina a déjà des idées bien arrêtées sur le réchauffement climatique ».

Un mardi comme un autre : un scooter arrive à très vive allure d'ouest en est. Comme à mon habitude, je me place au milieu de la route pour bien faire comprendre à l'ahuri, et je suis gentil en disant ahuri, – dans ce cas c'était UNE ahurie – qu'il y a beaucoup d'enfants, qu'elle n'a pas le droit de passer et qu'en plus si l'une ou l'autre élève déboulait de la cour pour donner une dernière bise à sa maman ou son papa, elle ne le verrait pas et finirait sur les bancs d'un tribunal.

« Mais c'est quoi ton problème, Frère ! » Outre le manque évident d'une certaine éducation (qui n'est pas l'objet de la présente interpellation), on peut se demander jusqu'à quel point ces conductrices et conducteurs sont conscients du danger qu'ils (et elles) représentent pour les autres. Surtout pour des enfants. Elles, eux, et surtout leur char d'assaut de plusieurs tonnes.

J'ai évidemment répondu à la conductrice que : premièrement, nous n'étions pas de la même famille et que notre problème à tous les parents et les enfants, c'était elle, son comportement agressif, sa conduite dangereuse et surtout, sa présence à cet endroit au volant de son bolide. Le nom d'oiseau qui a suivi cette remise en perspective m'a convaincu qu'elle n'avait manifestement pas compris le message.

Je me permets donc de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- La Municipalité peut-elle confirmer ou infirmer que le Chemin des Ramiers, situé sur la Commune de Renens, se trouve sur l'espace public
- La Municipalité peut-elle confirmer ou infirmer qu'il existe bien une interdiction générale de circulation dans les deux sens sur le Chemin des Ramiers (territoire de la commune de Renens)
- Comment la Municipalité entend-elle pacifier le chemin des Ramiers qui est énormément utilisé par les parents des enfants fréquentant le Collège du Simplon. L'interpellateur pense évidemment à la pose de barrières (qui peuvent être retirées par les services de secours) et/ou des contrôles fréquents de la POL.
- Dans le cas où la Municipalité n'avait pas de base légale pour agir, comment la Municipalité entend-elle prendre contact en vue d'une séance avec les éventuels responsables de la circulation sur ce chemin.

Je précise que ce matin même, j'ai discuté avec des parents d'élèves, leur précisant que ce soir j'allais en parler de ce Chemin des Ramiers, cela fait des années que l'on est en train de se plaindre de tous ces bolides qui manquent presque tous les jours faire un accident que l'on évite au dernier moment et ils m'ont parlé d'une pétition qui avait été déposée il y a quelque temps, qui, visiblement, n'a pas eu beaucoup d'effets et se réjouissent d'entendre les réponses de la Municipalité de Renens, s'agissant de la sécurisation, de la pacification de ce Chemin de Ramiers.

- **M. le Président**

Merci Monsieur Keller, je passe la parole à la Municipalité.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Merci Monsieur Keller pour ces questions auxquelles nous répondrons lors d'un prochain Conseil.

- **M. le Président**

J'invite Madame Zufferey Merminod à déposer son interpellation.

- **Mme Melinda Zufferey Merminod, Les Vert.e.s**

Interpellation : Jardin familiaux ou jardin carcéraux ?

Que se passe-t-il au parc de la Bruyère ? attendant à la Grange de Florissant

Depuis plusieurs jours des travaux effectués par des employés communaux ont démarré dans le bel espace public du parc de la Bruyère, devant le centre de vie enfantine du Tournesol et du Jardin d'enfants de Florissant et le magnifique bâtiment protégé de la Grange de Florissant tous deux récemment construits et rénovés par la commune.

Une foreuse est à l'œuvre pour creuser des trous, y mettre du béton et installer des poteaux en métal en vue, visiblement, d'installer un grillage en métal délimitant les jardins familiaux. Une porte avec serrure était déjà visible hier.

Depuis plusieurs le message de la Municipalité est clair sur les espaces publics : il faut de la perméabilité afin d'inciter le mieux vivre ensemble et des passages attractifs pour les piétons et piétonnes afin d'inciter la marche plutôt que l'usage de la voiture.

L'espace créé autour de la Grange de Florissant et du centre de vie infantine en est un excellent témoin ! Chaque jour de nombreux parents et enfants le traversent en profitent que ce soit pour y jouer ou se retrouver sur les grandes tables en bois qui créent la convivialité. Les jardins familiaux avoisinants apportent de la fraîcheur et des senteurs avec les rosiers et autres plantations de fruits et légumes. Le chemin qui les longe est emprunté par les enfants de la crèche sur leurs petits camions et autres motos de jeux alors que les plus grands se donnent à cœur joie en faisant des tours à vélos ou en trottinette. Il est aussi emprunté par celles et ceux qui ont adopté la marche à pied pour se déplacer à Renens et tentent d'éviter les routes aux trottoirs trop étroits mais aussi par des seniors en promenade.

Il suffit à n'importe qui de venir voir l'utilisation du lieu au quotidien pour voir qu'il fonctionne d'une excellente manière !

Et soudain il faut fermer, se barricader, élever des murs de fils de fer, creuser des trous, couler du béton mais pour quelles raisons ? Empêcher quelques perturbateurs de « squatter » les lieux le soir ? Oui il y a des jeunes qui s'installent le soir sur les tables, oui il y a certainement des déprédations dans les jardins tout comme c'est le cas sur la place de jeux, comme dans différents lieux sur la commune. C'est très regrettable, mais est-ce qu'un grillage d'une hauteur de 1.20 mètre empêchera cela ? Vraiment ? Quel message donnons-nous aux tous petits qui occupent le lieu au quotidien, est-ce que c'est cela que nous voulons pour nos futures générations ? Est-ce qu'il faut remettre en question l'utilisation quotidienne d'un lieu PUBLIC, voulu ainsi par la Municipalité et la population pour satisfaire des besoins sécuritaires ? Tout cela va à l'encontre de la perméabilité piétonne pourtant indispensable pour répondre aux enjeux de mobilité douce, d'autant plus dans le cadre du plan climat communal D'autres approches pourraient être envisagées dans une optique de dialogue constructif : affichage de panneaux informationnels sur l'usage des jardins familiaux, vigie citoyenne, aménagements dans le respect du projet d'aménagement des lieux, etc. La voie unilatérale sans consultation des parties prenantes est rarement la plus efficace !

C'est la boule au ventre de voir cela arriver sur le territoire de notre chère commune. Face au devoir d'expliquer à mes enfants et ceux du voisinage ce que « notre commune fait », je m'adresse à la Municipalité avec les questions suivantes :

- Par qui les travaux ont-ils été commandés ?
- Quelles sont les raisons qui ont menés à cette commande ?
- La population, en particulier celle résidant dans le quartier, a-t-elle été informée ? Si oui, par quel biais ?
- S'il y a eu des problèmes, y a-t-il eu une médiation ?
- La crèche a-t-elle été informée ? Si oui, les questions de sécurité ont-elles été abordées (je pense notamment aux possibles collisions de petits enfants contre les barrières en métal, le pincement ou coupure de petits doigts dans la serrure des portes) ?
- Si la population et la crèche ont été informées, quels ont été les retours ?
- Les travaux n'étant pas terminés, peuvent-ils être cessés dans l'attente de l'éclaircissement de la situation.

Par avance, merci pour les réponses pour les réponses qui nous seront fournies et pour le soin qui sera porté aux questions et au traitement du dossier.

- **M. le Président**

Merci Madame Zufferey Merminod, je passe la parole à la Municipalité

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale**

Je prends toutes vos questions, je reviendrai vers vous au prochain Conseil. J'ai entendu, effectivement, que les jardiniers se plaignaient de déprédations ou de gens peu soigneux, peu respectueux qui se promenaient librement dans ce jardin et qui causaient un certain nombre de dégâts, voilà c'est que je sais. Mais pour le reste des questions que vous avez posées, je vais me renseigner et je reviendrai vers vous.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je me permettrais de compléter les propos de ma collègue de Conseil communal. Ce qui m'a aussi personnellement interpellée, c'est qu'au Chemin de la Bruyère, il y avait un petit promontoire pour faire diminuer de vitesse les voitures. C'est intéressant d'avoir ça parce que dans un quartier qui se veut sans barrières, une région sans barrières, l'idée c'est de pouvoir diminuer la vitesse des automobilistes parce qu'on sait qu'il y a des enfants ou des personnes âgées qui peuvent de manière régulière circuler. En enlevant ce petit promontoire, c'est un obstacle supplémentaire que les automobilistes n'ont pas pour diminuer leur vitesse. Je prie de considérer également cette information et je me permettrais de rajouter de savoir pour quelle raison ce petit « gendarme couché » a été enlevé.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Je vais tenter de répondre. Il est vrai que cette rue a été mise en zone de rencontre à 20km/h et, pour faire respecter la vitesse, certains « gendarmes couchés » ont été posés ainsi que de la peinture. Le temps a passé, des contrôles de vitesse ont prouvé que cette limitation de vitesse était parfaitement respectée. Et d'un autre côté, on a reçu une plainte de cycliste qui passait là et qui, de par l'installation de ce « gendarme couché » dans une portion de rue relativement étroite avait chuté et justement en lien avec les coins qui sont trop proches des jardins voisins. Donc, on a tenté pour répondre, aussi, à cet enjeu de l'enlever et de mesurer la vitesse. Ce que l'on peut vous dire, c'est qu'aujourd'hui la vitesse dans cette rue est parfaitement respectée. C'est une zone de rencontre et il y a très peu de trafic. Donc, il n'y a pas de danger particulier dans cette rue. C'est un essai, le « gendarme couché » à l'entrée de la rue y est toujours et on pense que l'on peut simplifier quand même les chicanes, y compris dans les rues et pour ceux qui soit ont deux roues, quatre roues ou sont à pied, cela soit un peu plus simple de circuler.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

J'ai la grande joie, comme certains de mes collègues dans cette salle, d'accompagner régulièrement mes enfants à l'école quand le temps me le permet. J'emprunte ce fameux Chemin de la Bruyère de manière relativement régulière et ce que je peux, en tous cas moi, observer, c'est qu'aux heures de dépose et de retrait des enfants de la garderie qui se trouve également sur le même chemin, je n'ai pas constaté de diminution de trafic aux heures de pointe, et encore moins de diminution de vitesse. Dès lors, j'aimerais savoir s'il est possible d'avoir accès aux contrôles de vitesse qui ont été effectués, c'est-à-dire la période à laquelle ça a été mesuré, savoir si cela n'a pas été mesuré pendant la période des vacances scolaires par exemple, comme ça a pu être le cas par le passé. J'aimerais savoir finalement les statistiques sur lesquelles vous vous basez pour avoir pris cette décision. Est-ce qu'on peut les consulter et avoir un retour à ce propos ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

A plusieurs endroits, quelques fois, il nous est demandé des contrôles de vitesse. Vous ne le savez sans doute pas, nous mettons des boîtiers noirs sur lesquels on enregistre les vitesses. Ces résultats on les a et on les présente volontiers aux personnes qui pensent qu'effectivement nos

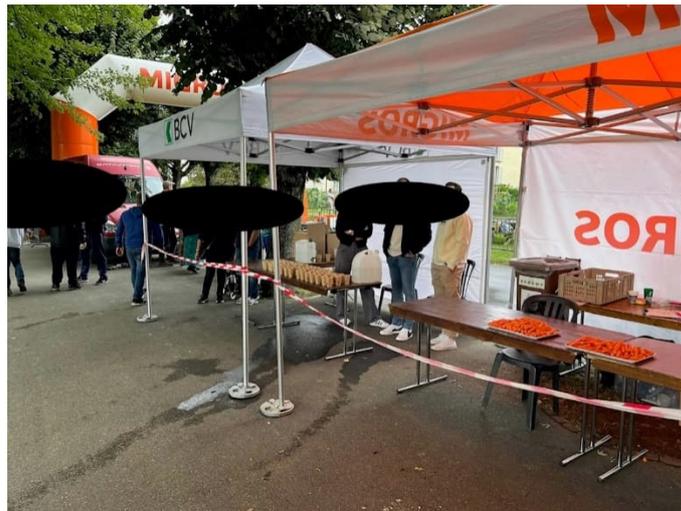
réponses ne sont pas totalement transparentes. On peut les présenter, sans forcément les diffuser. Tous les contrôles de vitesse que nous faisons sont dans une intention première de vérifier que l'on est en conformité avec la loi et d'apaiser le ressenti des citoyennes et citoyens qui pensent que les vitesses sont dépassées. Dès lors, si de voir les résultats que nous faisons peut vous rassurer et vous convaincre que ce que nous disons là est pertinent, je ne vois aucune opposition à ce que l'on vous montre ces dossiers dans une séance, que vous puissiez voir avec nous comment nous procédons pour les contrôles de vitesse. Transparence et cela augmente la confiance aussi, je crois.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe à l'ordre du jour suivant.

17. Question, propositions individuelles et divers

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je me joins à l'intervention de ma collègue, Madame Da Cunha à propos de la 1020RUN à laquelle j'ai pu également participer de manière passive, cette année. Mais j'ai trouvé très bien abouti. Le cas échéant, j'ai fait une constatation qui m'a quand même quelque peu interpellée, si la photo peut être diffusée sur grand écran, je vous remercie



J'ai été étonnée parce que je fais partie de plusieurs associations à Renens, j'organise des manifestations avec elles et il m'a semblé qu'on avait l'obligation d'utiliser de la vaisselle recyclable. Quel n'a pas été mon étonnement que lors de la 1020RUN, on avait uniquement des gobelets en carton, qui étaient jetés. Je n'ai pas très bien compris la raison pour laquelle c'est imposé aux associations qui jouent le jeu, on est d'accord effectivement d'aller dans un mouvement, je dirai de réutilisation. C'est une prestation qui n'est pas offerte, il y a un coût pour cela, par contre, là, j'étais quand même un peu dubitative, d'autant plus quand je vois qu'on reçoit des prix de gestion durable, de mise en avant et que l'on a ce genre de chose, finalement, qui nous est proposé. C'est aussi compliqué, du coup, d'expliquer aux enfants de jouer le jeu de la vaisselle réutilisable. Personnellement, j'ai encore à la maison les gobelets que l'on avait achetés lors des éditions précédentes de la 1020RUN qui fonctionnent très bien avec les années. Et pourquoi, finalement, avoir ces gobelets en carton ? Voilà, c'est la question que je voulais vous poser à propos de cette course.

- **M. Oumar Niang, Municipal**

Merci Madame Negri Capt, je prends bonne note de vos observations. Je sais qu'il y a une convention qui est imposée aux autres associations qui viennent participer aux activités que nous

organisons, nous la Commune. J'en prends bonne note et je ferai un suivi pour savoir le pourquoi de cette vaisselle non réutilisable.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Volontiers, j'aurais encore juste une question ou deux à propos de la 1020RUN et une constatation. Il m'a semblé que ces dernières années il y avait une baisse du taux de participation, est-ce que ce serait possible, au prochain Conseil, de nous faire un point de situation sur la fréquentation ces dernières années de la participation à partir de 2019, par exemple ? et de distinguer la catégorie des enfants pour laquelle la participation est gratuite et celle des adultes. Et la constatation que je me permets de vous faire, c'est que, personnellement j'habite dans le trajet de la course et avec certains voisins, nous n'avons pas reçu l'information les quelques jours précédant la course à savoir si notre chemin il y avait des conditions d'accès qui étaient restreintes comme cela s'est passé par le passé. Cela a suscité pas mal de questions dans le voisinage parce qu'on a certains de nos voisins qui ont besoin de sortir de chez eux en milieu de journée, pour diverses raisons, entre autres médicales. C'est-à-dire, d'avoir un accès aussi pour venir chez eux, je pense qu'il est utile de communiquer de manière suffisamment tôt, mais utile à chacun. On s'est posé la question de savoir est-ce que le flyer, parce qu'il y a bien eu un flyer qui a été créé, est-ce qu'il n'est pas arrivé dans certaines boîtes aux lettres parce qu'on avait sur nos boîtes aux lettres un autocollant comme quoi on ne voulait pas de publicités. Je tenais à remonter la non-communication qu'il y a eu à ce propos et qui aurait permis à certains voisins de mieux s'organiser pour pouvoir accéder à leur domicile.

- **M. Oumar Niang, Municipal**

Merci pour ce dernier point. Le problème, c'est la Poste, ils disent avoir posté ces courriers comme il fallait. On leur a écrit une lettre pour leur demander une explication et les informer de notre mécontentement. La moindre des choses pour la Poste, c'est de poster les lettres qu'on lui envoie.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Je voulais poser cette question, et au fond, la Municipalité, notamment Madame Zurcher m'a fait un peu ombrage. Ma question était justement sur l'ombrage, vous savez de quoi. Un ombrage qui n'était pas là cet été, même s'il était annoncé pour des questions de technique qui ont été annoncées. Et la Place du Marché est restée très bien ensoleillée et bien chaude. Madame Zurcher nous a expliqué, justement tous les problèmes qui semblent s'additionner pour cet ombrage. Beaucoup de problèmes : hauteur des câbles, ancrage des câbles, passage des camions pompier, installation de nos chères cantines que l'on a payées, car elles ne pourraient plus être installés, car les câbles sont trop bas... Voilà, plein de choses. Moi, je voulais simplement vous dire que quelque chose me trouble là-dedans. Ces problèmes techniques, que maintenant on dit qu'ils retardent, qui peut-être rendront très difficilement faisable cette couverture malgré l'intervention d'ingénieurs de pointe. Mais ces ingénieurs de pointe, ces conseillers, je pense qu'ils auraient dû être interpellés avant, au moment de faire le préavis et pas après. J'ai ici le préavis, il ne dit rien de ça. Tout semblait très facile, faisable rapidement pour cet été. Hélas, je suis un peu désarçonné en pensant qu'on fait un préavis, mais qu'au fond, on ne découvre pas avant, mais après, tous les problèmes techniques que ce préavis aurait dû étudier.

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale**

Je comprends vos interrogations, Monsieur Torriani. Il est vrai qu'il y a un certain nombre de contraintes qui s'accumulent, on essaie d'y répondre du mieux possible, mais je crois que ce qu'il faut retenir de tout ça, surtout, c'est que l'on prend les choses au sérieux et qu'on aimerait installer quelque chose qui puisse résister, même avec les vents qu'on a vus cet été à la Chaux-de-Fonds ou ailleurs. On veut vraiment faire les choses correctement et ne pas devoir démonter ou modifier

ça après coup, autant y réfléchir en amont et prendre le temps de faire les choses correctement, plutôt que de corriger sur le tard.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Oui, je vous remercie, j'espère bien que vous prenez les choses au sérieux. Mais les choses, pour les prendre au sérieux, elles doivent être prises avant de faire un préavis, pas après. Moi, dans ma profession, j'essaie de prévoir avant et pas après.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Monsieur Torriani je vous remercie pour votre intervention. Je me permets également de rebondir. Je vais faire le lien entre vous et Madame Zufferey Merminod. Devant la Grange, il y a également un ombrage qui est créé à l'aide d'une toile, qui avait été demandé depuis quelque temps. Quand on a discuté avec les services techniques pour le choix de cette toile, ce qui nous a étonné, c'est qu'on nous a dit qu'on avait retenu une toile qui pouvait être utilisée durant toutes les périodes de l'année, qu'il n'y avait pas besoin de la démonter au courant de l'automne jusqu'au printemps. Personnellement, cela me semblait évident que durant cette période hivernale ou automnale où il n'y a pas besoin d'avoir de l'ombre, pour pouvoir assurer une pérennité dans le temps du matériel, c'est trois crochets à enlever, on plie la bâche et on la ressort dès l'arrivée des beaux jours. Quel n'a pas été mon étonnement, finalement cette bâche cela ne fait pas si longtemps qu'elle est installée, cela fait à peine une année et demi, j'ai observé il y a quelques semaines de cela quand il faisait encore beau et chaud, qu'il y a déjà un trou. Finalement, je m'étonne sur la qualité des matériaux choisis pour ce type de protections. D'avoir un matériau qui est censé être pérenne en tous cas sur quelques années et qu'au bout d'une année et demi, on a déjà des trous. Je me permets d'intervenir de manière générale sur les ombrages qui sont proposés à Renens, surtout avec les années venant, la température durant la période estivale n'étant pas près de descendre. Est-ce que ça vaut la peine d'étudier pour tous les endroits où on a ce type de toiles quels types de matériaux choisir, d'éventuellement les enlever pendant la période hivernale, parce que si j'entends bien qu'à la Place du Marché il faut avoir le choix d'avoir des choses qui résistent notamment à des vents tempétueux, je m'étonne un peu, je me dis qu'à Renens on n'a pas des conditions hivernales drastiques comme on pourrait les avoir à la Chaux-de-Fonds. Je m'étonne du fait d'avoir à peine une année et demi après la pose de cette toile déjà un trou et finalement quelque chose qui sera inefficace dès le printemps prochain au retour des beaux jours.

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

J'ai une question concernant la piscine, l'abonnement régional pour la piscine que nous pouvons obtenir. On a appris que la fermeture de la piscine de Monrepos était prolongée d'une année. Sachant qu'elle faisait partie de notre abonnement régional, je voulais savoir s'il y avait des perspectives d'aller vers d'autres piscines ; je sais qu'il y a déjà Prilly et Pully, mais s'il y en avait d'autres piscines couvertes où des discussions ont été prises pour palier à ce manque.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

A Prilly il y a une piscine couverte ? Ah d'accord, veuillez excuser mon ignorance, je ne le savais pas, je n'y suis jamais allé. Je vais regarder cela, je me renseigne et je reviens vers vous. Votre question c'est de dire : Monrepos est fermée plus longtemps... Est-ce qu'il y a une compensation sur l'abonnement que nous vendons dans le cadre des piscines régionales tout l'année ? Je n'ai pas la réponse maintenant, je le fais pour le prochain Conseil.

- **M. Richard Neal, PSR**

J'annonce mes intérêts : je viens vous parler en tant que Président de la Paroisse réformée de Renens pour vous annoncer une mauvaise et une bonne nouvelle. Malheureusement, par manque de moyens personnels bénévoles, nous avons dû annuler la vente de paroisse qui se tenait habituellement dans cette salle en début novembre. Bonne nouvelle, nous avons décidé de le

remplacer par un repas de soutien « Fondue » qui aura lieu directement après les élections du 22 octobre. Donc, si, après avoir déposé votre bulletin dans l'urne, vous voulez venir manger une fondue, venez vous inscrire vers moi, ça commence à midi à la salle de Paroisse, à côté du Temple, Avenue du Temple.

- **M. Pierre Borloz, PSR**

Il y a une époque que celles et ceux de moins de 40 et même de cinquante ans ne peuvent pas connaître. Il y a longtemps, dans le temps auquel les véhicules automobiles étaient bien moins nombreux et les piétons bien plus nombreux, les passages pour piétons étaient alors illuminés, la nuit, par un candélabre diffusant une lumière plus vive que les autres. Ceci dans un esprit de sécurité. Maintenant la circulation est bien plus dense de jour comme de nuit mais la plus grande majorité de nos passages piétonniers se trouvent à quelques 3 mètres du prochain candélabre. Alors voici ma question :

Existe-t-il des normes régissant la position de l'éclairage ? Si oui quelles sont-elles et quelle est la marge de manœuvre ainsi que la position de la Municipalité à cette problématique d'éclairage et de sécurité routière et de nos piétons. Merci d'avance pour votre réponse écrite et pour votre attention.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Je vais vous répondre par oral, mais je vous le donne volontiers par écrit à la suite. Vous avez eu la gentillesse de me transmettre la question avant, ce qui est toujours agréable, parce qu'on peut au moins bien préparer la réponse, mais sans vouloir vous priver de la réponse écrite par la suite, autant vous répondre tout de suite.

Votre question a été l'occasion d'un échange entre Polouest et le service Infra lors de notre dernière séance mensuelle.

Cet échange, me permet de vous répondre en commençant par citer un document de l'association suisse de l'éclairage (acronyme SLG), qui réunit des spécialistes de l'éclairage en Suisse.

Un bon éclairage public ne se traduit pas par le plus de lumière possible, mais par le meilleur éclairage possible. Il doit être conçu par un spécialiste conformément aux normes et être adapté à la visibilité, au nombre de piétons, au niveau de vitesse et aux propriétés réfléchissantes de la route. L'éclairage ne doit pas être entravé par des obstacles tels que des panneaux publicitaires ou des arbres. Les aspects suivants sont essentiels :

Luminosité : l'éclairage public doit illuminer la chaussée et les zones adjacentes avec une luminosité suffisante.

Uniformité : la chaussée doit être éclairée de manière uniforme sans présenter de zones claires et sombres l'œil du conducteur doit s'adapter. Cette alternance ralentit le temps de réaction.

Contraste : les personnes ou les obstacles doivent se détacher visuellement de la route, ce qui est particulièrement important lorsque celle-ci est mouillée. Des vêtements clairs et des matériaux réfléchissants augmentent la visibilité.

Éblouissement : l'œil s'adapte plus rapidement à la luminosité qu'à l'obscurité. C'est pourquoi l'éblouissement perturbe fortement la vision et rend difficile la reconnaissance des autres usagers de la route. Le choix de la bonne optique et la hauteur du point lumineux sont déterminants pour minimiser l'éblouissement.

Les emplacements des passages piétons sont régis par une norme VSS, la norme VSS SN 640241 : traversée à l'usage des piétons et deux roues légers.

L'association suisse de l'éclairage (acronyme SLG) citée ci-dessus a édicté une directive entrée en vigueur récemment dans le cadre des réflexions l'an passé de pénurie d'électricité où il a beaucoup été question d'éteindre l'éclairage routier. Cette directive SLG 202 complète la norme VSS. Elle prévoit une luminosité de 5 LUX au sol et l'éclairage n'est plus au-dessus mais décalé pour éclairer la zone de freinage. Elle s'applique pour les nouveaux passages piétons. Toutefois, même avant cette directive, nos projets routiers ont été confiés à des ingénieurs lumière portant

une attention particulière aux piétons. Voilà, vous recevrez la réponse écrite. En espérant avoir répondu à votre question.

- **Mme Angéla Thode, Les Vert.e.s**

Je suis membre de la commission du SDIS, c'est juste pour rappeler que ce samedi a lieu la Revue 2023 du SDIS Malley qui aura lieu à la caserne à Renens, une année sur deux à Renens ou à Prilly, cette année, c'est à Renens. Puisque le corps des sapeurs-pompiers de Prilly et Renens travaillent ensemble. De 9h00 à 13h00 il y aura des démonstrations exercices et de 15h30 à 16h30 la partie officielle, suivie d'un apéritif si vous voulez soutenir nos pompiers.

- **M. Gérard Duperrex, PLR-PVL**

Suite à la réfection de la Rue du 14 Avril, entre le carrefour de l'Avenir et la Rue du Temple, un circuit automobile où certains conducteurs s'en donnent à cœur joie. Voitures, pots d'échappement truqués, vitesse excessive, plus de 80km/h, dépassements inconscients, c'est-à-dire le soir, à la tombée de la nuit. Deux-roues à moteur, tout un groupe de motos roulant à une vitesse excessive et en plus sur la bande cyclable et sur une roue, donc, ils se mettent sur une roue. Deux-roues, les trottinettes électriques sur les trottoirs alors que c'est interdit, vitesse excessive pour certains, plus de 20km/h, sans lumières le soir pour la majorité, sans aucun égard pour la population piétonne. Il en va de même pour certains cyclistes. Je pense que nos autorités, notre police municipale regardent ce cas. Deuxième question : Tout d'abord, j'ai remarqué, puisque Madame Maystre nous a parlé d'éclairage public ainsi que de passages à piétons. Vers l'Eglise, ici à côté, au parking, en son temps, il y avait un passage à piétons, il a été supprimé et malheureusement, il y a énormément de piétons qui passent, qui vont à l'ECAL et celui, ici derrière a été aussi supprimé. Mais il a été supprimé lorsqu'ils ont mis le tapis, quand ils ont goudronné, ils l'ont supprimé. Je pense que ces deux passages piétons seraient très intéressants et celui vers l'église ici, je vais vous dire une chose, c'est que maintenant la circulation vient dans les deux sens, puisque vous avez enlevé le signal interdiction de tourner à gauche, donc dans les deux sens il vient la circulation. C'est un coin très dangereux. Et en plus, mal illuminé, je le vois depuis mon balcon et ma cuisine. Mais par contre, j'aimerais seulement aussi demander, la dernière fois nous avons eu une information comme quoi la Place de l'Hôtel de Ville, du parking, serait éclairée, je vous demanderai de bien remettre l'éclairage parce qu'il y a des personnes âgées qui viennent ici pour des manifestations le soir et maintenant on n'est plus en été, on arrive sur l'hiver et je pense qu'une lumière serait bien. J'ai dit.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

On a pris note des demandes de Monsieur Duperrex et on va y répondre. S'agissant des cyclistes, automobilistes, trottinettes et autres usagers de la route qui ne respectent pas les règles, un travail important est fait pour tenter de mettre un peu de respect de règlements dans différents domaines, notamment les véhicules qui font du bruit. Mais voilà, est-ce que l'on renforce encore nos activités ? Je vais évoquer ceci avec le Commandant de la Pol et on va revenir vers vous. Et pour les autres questions, on vous répondra aussi la fois prochaine, à moins que Madame Maystre ait un bout de réponse ?

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Juste un bout de réponse : les passages piétons, je vous avoue que je ne sais pas, on informera oralement, mais par contre, par rapport à l'éclairage, ici dans la partie et dans le parking et à côté des pompiers, vous n'êtes pas le premier à me le dire ce soir. Cet éclairage a été éteint dans le cadre de l'opération « Australe » qui visait à économiser l'énergie et à éviter un trop-plein d'éclairage public. Et vous vous souvenez que nous avons convenu d'éteindre, justement pas sur les routes, mais dans les parcs et dans les parkings. On a mis des panneaux d'information, on a invité les gens à s'exprimer, à nous dire si ça allait, si ça gênait, si ça passait.... Pour être très honnête, on a été surpris de recevoir un seul retour et même extrêmement positif en disant

« bravo ! c'est bien d'avoir moins d'éclairage ». Mais il est vrai que maintenant qu'on arrive vers l'hiver et le changement d'heure, peut-être que l'on se reposera la question et on prend note de cette remarque, comme me l'a faite oralement tout à l'heure, Monsieur Jeanrichard et on accueille volontiers cette demande. je sais que du côté du service des pompiers, on a compris aussi que ce n'était vraiment pas très commode, notamment quand le soir il y a une urgence et qu'il faut courir vers la caserne, ce n'est peut-être pas le meilleur endroit pour éteindre les éclairages. Mais la réflexion reste d'éteindre ou de minimiser l'éclairage public pour lutter contre la pollution lumineuse.

- **M. Roland Delapierre, UDC**

C'est une question à Madame Maystre : quand on a eu la séance de commission pour la Rue du Simplon, j'ai demandé s'ils allaient faire comme au 14 Avril, comme au 24 Janvier, mettre des candélabres dans les arbres... La réponse de Madame Maystre « Mais vous savez, on a besoin de la lumière l'hiver. L'hiver, il n'y a plus de feuilles, donc l'éclairage passe ». Je suis passé ce soir, en venant ici à pied, le super parc de la Rose rouge, c'est formidable, vous allez dans la nuit. Par contre, je ne sais pas pourquoi il n'y a plus d'éclairage là-bas. Mais par contre, je voulais quand même féliciter la Municipalité pour une chose : ils ont réussi à mettre des jeux pour les enfants, là-bas, qui sont accessibles à tous, pas comme à la Place du Marché, à la place de jeux sur la Place du Marché, les parents doivent aider les gamins à monter pour descendre en toboggan. Moi je pense qu'on pourrait transformer un peu ça là-bas. Mais, bon, c'est juste une constatation, ce n'est pas un jugement, je dis juste ce que j'ai vu. Mais là, par contre, à la Rose rouge, je ne sais pas ce qu'il s'est passé, ils ont réussi à mettre des jeux pour les enfants supers, à la Place du Marché, peut-être qu'on n'avait pas les sous.

- **Mme Liridona Smakiqi, PSR**

Je vais être courte. Une petite question, mais c'est très important. Est-ce que la Commune de Renens a organisé, on est dans le mois d'octobre rose, est-ce que la Commune a organisé quelque chose pour ce mois ? Pour la sensibilisation pour la lutte contre le cancer du sein.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

A ma connaissance, pas encore. J'en suis navré. Je vais regarder avec nos différents services s'il est possible de faire pour pallier à cet oubli.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

- **M. le Président**

Je vous rappelle que la prochaine séance du Conseil aura lieu le jeudi 9 novembre à 19h30 dans cette même salle, je prononce la clôture de la séance à 22h37, et souhaite à l'Assemblée un bon retour dans ses foyers.

Le président
Jeton Hoxha

la secrétaire
Corrine Simon